Région Bourgogne-Franche-Comté

Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027

Projet de première version du programme

Direction Europe et rayonnement international
27/01/2020

Table des matières

Projet de la V1 du programme 4

1. Stratégie du programme: principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées 5

1.1 Tableau des justifications 12

2. Priorités autres que l'assistance technique 19

2.1. Structure du programme 19

2.2. Priorité (I) Développer une économie régionale plus intelligente, plus innovante et plus compétitive 21

2.2.1. Objectif spécifique (OS 1) améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe 21

2.2.1.1 Interventions des Fonds 21

Types d'actions correspondants 21

Liste des opérations d'importance stratégique planifiées 23

Principaux groupes cibles 23

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux 24

Actions interrégionales et transnationales 24

Utilisation prévue des instruments financiers 24

2.1.1.2 Indicateurs 24

Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention 24

2.2.2. Objectif spécifique (OS 3) renforçant la croissance et la compétitivité des PME 24

2.2.2.1 Interventions des Fonds 24

Types d'actions correspondants 24

Principaux groupes cibles 26

Utilisation prévue des instruments financiers 26

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux 26

2.2.3. Objectif spécifique (OS 4) développant les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente et l'esprit d'entreprise 26

2.2.3.1 Interventions des Fonds 26

Types d'actions correspondants 26

Principaux groupes cibles 27

Utilisation prévue des instruments financiers 28

2.3. Priorité (II) Développer une économie régionale tournée vers le numérique 29

2.3.1. Objectif spécifique (OS 2) tirant pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics 29

2.3.1.1 Interventions des Fonds 29

Types d'actions correspondants 29

Principaux groupes cibles 30

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux 31

2.4. Priorité (III) Promouvoir un territoire régional plus vert et plus durable 32

PROJET

2.4.1. Objectif spécifique (OS 1) favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique .. 32
2.4.1.1 Interventions des Fonds 32
Types d'actions correspondants 32
Principaux groupes cibles 33
Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux 33
2.4.2. Objectif spécifique (OS 2) prenant des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables 34
2.4.2.1. Interventions des Fonds 34
Types d'actions correspondants 34
Principaux groupes cibles 35
2.4.3. Objectif spécifique (OS 4) favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes 36
2.4.3.1. Interventions des Fonds 36
Types d'actions correspondants 36
Principaux groupes cibles 36
Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux 37
2.4.4. Objectif spécifique (OS 7) améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution 37
2.4.4.1 Interventions des Fonds 37
Types d'actions correspondants 37
Principaux groupes cibles 38
Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux 39
2.5. Priorité (IV) Conforter l'usage des mobilités plus durables et multimodales 40
2.5.1. Objectif spécifique (OS 3) mettant en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière 40
2.5.1.1. Interventions des Fonds 40
Types d'actions correspondants 40
Principaux groupes cibles 41
2.5.2. Objectif spécifique (OS 4) prenant des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable 41
2.5.2.1 Interventions des Fonds 41
Types d'actions correspondants 41
Principaux groupes cibles 42
Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux 43
2.6. Priorité (V) Formation (FSE+) 43
2.6. Priorité (VI) Massif du Jura (et Central ?) 43
3. Plan de financement 44
3.A Transferts et contributions 44
3.1 Enveloppes financières par année 45
3.2 Enveloppes financières totales par Fonds et cofinancement national 45

PROJET

4. Conditions favorisantes 45
5. Autorités responsables du programme 45
6. Partenariat 45
7. Communication et visibilité 47
8. Utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de taux forfaitaires et de financements non liés aux coûts 49
APPENDICES 49

PROJET

Post 2020

PO FEDER-FSE+ BFC 2021-2027

Projet de la V1 du programme

CCI	
Intitulé en EN	[255 caractères[1]]
Intitulé dans la (les) langue(s) nationale(s)	[255] Programme Opérationnel FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comte 2021-2027
Version	1.0
Première année	[4] 2021
Dernière année	[4] 2027
Éligible à compter du	
Éligible jusqu'au	
N° décision de la Commission	
Date de la décision de la Commission	
N° de la décision modificative de l'État membre	
Date d'entrée en vigueur de la décision modificativede l'État membre	
Transfert non substantiel (art. 19, par. 5)	Oui/Non
Régions NUTS couvertes par le programme (non applicable au FEAMP)	FR26 – Bourgogne FR43 - Franche-Comté FR711 - Ain
Fonds concerné	X FEDER
	Fonds de cohésion
	X FSE+
	FEAMP

PROJET

1. Stratégie du programme: principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées

Cette section dévoile la stratégie du programme. Elle est répartie en 9 paragraphes qui reprennent l'article 17 susmentionné:

1. Les disparités économiques, sociales et territoriales;
2. Les besoins en matière d'investissements. Ces besoins sont listés par priorité ;
3. Les défaillances du marché ;
4. Les principaux défis listés par priorité afin de répondre à la question : « quelle BFC voulons –nous en 2027 ? » ;
5. Les défis recensés dans les recommandations par pays pertinentes et dans d'autres recommandations pertinentes de l'Union destinées à l'État membre ;
6. Les défis en matière de capacité administrative et de gouvernance ;
7. La complémentarité avec d'autres formes de soutien (éléments provenant des programmes 14-20 et du projet de V1 du PCT Interreg France-Suisse 21-27) ;
8. Les enseignements tirés de l'expérience passée (éléments provenant des évaluations) ;
9. Les stratégies macrorégionales (éléments provenant de l'état des lieux des activités des GA SUERA d'octobre 2019).

Champ de texte [30 000]

Les disparités économiques, sociales et territoriales

La Bourgogne-Franche-Comté est à la fois la première région industrielle de France (en proportion de l'emploi salarié) et un territoire à dominante rurale. Elle s'étend du bassin parisien à la frontière suisse et couvre 47 800 km², ce qui en fait la 5e région la plus étendue des 13 régions métropolitaines. Elle comprend deux massifs de moyenne montagne, intégrés chacun à un parc naturel régional : le Morvan situé au cœur de la région et le Jura à l'est, qui fait frontière avec la Suisse. Elle intègre également le sud du massif des Vosges. La Loire, l'Yonne, le Doubs et la Saône sont les principaux cours d'eau qui bordent ou traversent la région. La Bourgogne-Franche-Comté est donc concernée par 3 Massifs (Jura, Massif Central, Vosges) et 3 fleuves (Seine, Loire et Rhône-Saône).
D'un point de vue environnemental, plusieurs alertes sont à prendre en compte. La région connaît une dégradation continue de la biodiversité aux dépens des espèces menacées. Globalement, les paysages naturels et agricoles apparaissent préservés mais certaines zones du territoire connaissent un développement de l'urbanisation et une intensification des pratiques agricoles et forestières. Le réchauffement climatique global accentue les menaces pesant sur le patrimoine naturel régional.

La Bourgogne-Franche-Comté fait face aux enjeux d'une croissance démographique ralentie, avec désormais davantage de décès que de naissances, à laquelle s'ajoute un inégal accès aux soins.
La population est estimée à 2 813 289 habitants au 1er janvier 2018. La région se classe ainsi au 11e rang des régions métropolitaines et au 12e rang par sa densité, 59 habitants au km². Le nombre d'habitants a diminué entre 2015 et 2017 (3 700 habitants de moins) après cinq années de croissance très ralentie.
Le solde naturel est négatif depuis 2015.
Le solde migratoire de la région est lui aussi négatif avec un déficit d'environ 1 200 personnes en 2015 et en 2016, traduisant notamment un manque d'attractivité de la région.

Parallèlement aux grands axes de communication routière, ferroviaire et fluviale qui traversent la Bourgogne-Franche-Comté, cohabitent des territoires peu reliés aux grandes infrastructures et qui connaissant de fortes contraintes d'accessibilité. Alors que les efforts en faveur de la mobilité sont principalement ciblés sur les grandes agglomérations, les territoires peu denses cumulent les difficultés pour accéder aux services de la vie quotidienne. L'usage de l'automobile individuelle reste omniprésent dans les territoires à faible densité ou faiblement urbanisés. En dehors des transports scolaires, les transports publics ne répondent qu'à une part minoritaire de la demande de mobilité, qui porte essentiellement sur l'accès aux villes moyennes les plus proches.

PROJET

La région se caractérise par une vulnérabilité énergétique accentuée par des revenus des ménages plutôt faibles et des dépenses en chauffage et mobilité (voiture) importantes. Cette vulnérabilité entraîne un accroissement des disparités entre territoires ruraux (grandes maisons peu isolées anciennes et déplacements plus longs, en voiture) et urbains (habitat plus récent, plus petit et accès à des mobilités alternatives à la voiture).

Les besoins en matière d'investissements

Au vu des disparités économiques, sociales et territoriales décrites, les besoins en matière d'investissements sont indiqués ci-après pour chaque priorité du présent programme.

Priorité I (Développer une économie régionale plus intelligente, plus innovante et plus compétitive)

- Soutenir l'excellence de la recherche régionale, sa structuration et son transfert vers les entreprises ;
- Stimuler la création d'entreprises (en recul par rapport à la moyenne nationale) ;
- Promouvoir la performance industrielle et l'industrie du futur ;
- Accroitre et intensifier les synergies société civile - monde économique et industriel ;
- Favoriser l'ingénierie de financement : accompagner les investissements difficilement finançables par les seuls acteurs privés (investissements immatériels, consolidation de trésorerie lors de phases majeures de la vie de l'entreprise) ;
- Soutenir le secteur touristique ;
- Créer les conditions de développement et de pérennisation des entreprises créées ou reprises ;
- Amplifier l'internationalisation des entreprises : acquérir le réflexe export (avec un appui sur des réseaux et dispositifs européens).

Priorité II (Développer une économie régionale tournée vers le numérique)

- Engager la transformation numérique des entreprises et des collectivités, et particulièrement dans le domaine touristique et culturel (processus, équipements, compétences) (e-tourisme) ;
- Développer des plateformes d'intermédiation de services numérique (Santé, Administration, Culture, Tourisme, Patrimoine, Sport, Education, Formation, Orientation,…) ;
- Créer des pôles numériques d'attractivité afin de favoriser l'accessibilité du numérique pour tous (Tiers Lieux : coworking, Fablab, Idéation, plateformes collaboratives,…) ;
- Améliorer la vie quotidienne des citoyens par le développement des usages innovants du numérique (mobilité, accessibilité, sécurité, tourisme, santé…) ;
- Accompagner le citoyen dans la transformation numérique de la société ;
- Favoriser l'ouverture et l'interopérabilité des données numériques (Open data, Dataviz,…) ;
- Développer l'administration numérique de demain (dématérialisation des processus, plateformes collaboratives, crowdsourcing,…) et améliorer les relations usagers-administrations ;
- Favoriser le bien vieillir et répondre aux problématiques liées au grand âge (anticiper le vieillissement de la population et l'augmentation des besoins d'accès aux soins).

Priorité III (Promouvoir un territoire régional plus vert et plus durable)

- Lutter contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de GES, notamment dans les transports et le bâtiment ;
- Rénover le parc de bâtiment afin de réduire l'exposition de la population aux risques de vulnérabilité énergétique ;
- Equilibrer le mix énergétique, si possible de manière locale et durable : bois énergie (1ere source locale d'énergies renouvelables) à compléter par d'autres filières pertinentes en région ;
- Faire émerger une planification des réseaux de chaleur pour accroître le passage à l'échelle supérieure (quartiers etc.) ;
- Prendre en compte les effets du changement climatique et des risques en résultant, notamment en milieu urbain, en développant des aménagements adaptés ;
- Accompagner les stations de moyenne montagne face aux effets du changement climatique (paysages, risques, activités touristiques) ;
- Préserver la biodiversité face aux changements climatiques, notamment en milieu urbain ;
- Poursuivre la sensibilisation des publics sur l'environnement et les pratiques vertueuses.

PROJET

Priorité IV (Conforter l'usage des mobilités plus durables et multimodales)

- Développer et favoriser la mobilité durable, notamment dans les territoires ruraux ;
- Créer un réseau de mobilités alternatives à la voiture individuelle en développant des maillages et des connexions entre réseaux et services ;
- Adapter les infrastructures au bénéfice des véhicules « propres » et des mobilités alternatives (aménagements et carburants alternatifs, notamment) ;
- Favoriser la complémentarité des réseaux de transport, par des objectifs d'incitations au report modal notamment via les services (billettique etc).

Priorité V (Formation)

- Accompagner le développement des compétences liées à l'évolution des métiers ;
- Structurer l'offre de formation sur le territoire régional ;
- Formation des demandeurs d'emploi ;
- Orientation.

Priorité VI (Massif du Jura)

Les défaillances du marché

Au niveau du transfert de technologie, la région Bourgogne Franche-Comté dispose d'un riche tissu de structures dédiées, dont certaines (les plus récentes) doivent encore trouver leurs marques et s'imposer. En outre, cet atout nécessitera à terme de mener une réflexion sur la structuration et la simplification du secteur, à l'échelle de la région, afin de pallier aux défaillances du transfert de la recherche publique (diagnostic du SRESRI).

Concernant le développement des PME, trois faiblesses sont à souligner :
- Pour ce qui concerne l'innovation, dans la phase d'amorçage, le secteur bancaire reste hésitant et les entrepreneurs tentent de capitaliser leurs entreprises via des levées de capital.
- Le secteur bancaire est généralement frileux à soutenir les petits commerces, sociétés de service et d'artisanat en création. Les tickets entre 50 et 150K€ en quasi-fonds propres pour les TPE/PME de petite taille sont peu rentables pour les investisseurs aujourd'hui actifs sur le territoire.
- Il n'existe pas d'intervenants régionaux sur des tickets de 1-5 M€ pour des entreprises en croissance qui souhaitent développer une innovation. En soi, cette situation ne constitue pas une défaillance de marché, néanmoins, dans une optique de préservation des outils de production sur le territoire régional et afin d'assurer les retombées économiques de l'activité de production sur le territoire, il serait intéressant de soutenir des investissements sur ce type de besoins, sans interférer avec l'intervention des opérateurs privés en économie de marché.
- Concernant la lutte contre le changement climatique, le soutien par le marché économique reste minime.

Dans le domaine de la santé, la mise sur le marché est longue. Le financement des entreprises est difficile car très capitalistique et de longue haleine. Il conviendrait de mettre en place un mode de financement soit avec des tickets entre 200 ou 500 K, soit par le biais d'une sécurisation de la structure financière des entreprises, par exemple par le biais d'instrument financier (cf. étude sur les fonds IF).

Dans le domaine de l'efficacité énergétique, plusieurs alertes sont à relever :
- Les dispositifs d'aide de l'Etat n'incitent pas suffisamment à la rénovation avec une performance énergétique compatible avec les objectifs 2050. Cela tend à favoriser le développement d'une offre privée mal adaptée aux enjeux (réalisation de travaux bon marché, peu performants, pénalisant la filière).
- Même s'il existe des dispositifs d'aide aux études préalables (diagnostics) pour les collectivités et bailleurs sociaux, les mécanismes de financement des études de conception (accompagnement à la maitrise d'œuvre, de l'esquisse aux devis des entreprises) sont insuffisants et souvent mal connus.
- Pour certains types de rénovations atypiques, notamment les copropriétés en secteur sauvegardé, les conditions de financement peuvent être inadaptées, du fait de montants de travaux supérieurs aux travaux de rénovation standards. La durée de remboursement, souvent de 15 ans, au lieu de de long-terme (20-25 ans), ne permet donc pas de faciliter la réalisation de travaux.

PROJET

- Les bâtiments à faible empreinte carbone sont conditionnés à la mise en œuvre de matériaux biosourcés dont le développement est encore insuffisant, par manque d'animation spécifique pour lever les freins : sensibilisation et expertise auprès des maîtres d'ouvrages, conseil et formation des professionnels.

Enfin, concernant les énergies renouvelables, trois considérations sont relevées :
- La vigilance sur le risque d'une répartition déséquilibrée et peu diversifiée, axée sur le bois énergie, doit être mise en œuvre, dans l'objectif d'une gestion garantissant la non fragilisation de la ressource forestière.
- La situation de financement apparaît sous-optimale sur les phases de démonstration de projets innovants liés à l'intégration d'énergies renouvelables dans le but d'accélérer la transition énergétique (ex. : relation entre énergie et numérique : big data, intelligence artificielle, cybersécurité, blockchain ; hydrogène).
- Une vigilance est à porter sur la phase de développement des projets de production d'énergies renouvelables, du fait des risques associés (taux de transformation de 20-30%), des fonds propres à investir et de la durée de la phase de développement.
- De plus, il y a nécessité d'indépendance des structures de développement avec les outils d'investissement. Dans un contexte de soutien à la montée en puissance des SEM en région, il n'est pas avéré que ce type d'outils investissant dans les sociétés de projet réponde aux besoins des acteurs du territoire.

Résumé des principaux défis

Les défis identifiés sont indiqués ci-après par priorité. Ces défis correspondent aux changements attendus dans le territoire régional d'ici à la fin de la programmation 21-27.

Priorité I (Développer une économie régionale plus intelligente, plus innovante et plus compétitive)
Les défis de la recherche et de l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté, tout en maintenant le label I-SITE et en garantissant un bon ancrage territorial des établissements, sont :
- conforter la collaboration entre les établissements pour construire une Université Bourgogne-Franche-Comté de recherche attractive et de rang international ;
- intensifier l'excellence, l'internationalisation et la valorisation de la recherche grâce au soutien des domaines d'excellence identifiés dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (RIS3) et aux approches interdisciplinaires ;
- développer l'attractivité pour les étudiants (masters, thèses) et augmenter le nombre de doctorants ;
- renforcer l'attractivité et le rayonnement international de la région.

De même, les défis liés à la croissance économique de la région sont les suivants :

- créer les conditions afin que les jeunes diplômés (quelle que soit leur provenance) puissent, à terme, entreprendre une activité socio-économique sur le territoire ou réussir une insertion professionnelle dans une entreprise régionale ;
- favoriser le démarrage d'un nouveau cycle d'innovation territoriale inclusive, par la création de partenariats publics-privés avec des acteurs majeurs de l'économie du numérique, dans le cadre d'une démarche d'innovation ouverte (open innovation) ;
- renforcer la coopération entre les entreprises et les centres de recherche par des projets entre les PME et les grands groupes sur les enjeux de l'innovation ;
- aider les entreprises dans leur développement économique.

Priorité II (Développer une économie régionale tournée vers le numérique)
- développer la filière numérique sur le territoire en créant des écosystèmes spécialisés (SmartCity, IOt, FoodTech,…) ;
- développer des territoires intelligents pour favoriser l'attractivité et améliorer la vie des citoyens ;
- accélérer le développement de nouveaux métiers et de nouvelles compétences locales à forte valeur ajoutée sur le numérique ;
- construire des services innovants par le numérique (intelligence artificielle, IoT, Cloud…) ;
- mettre en œuvre une démarche d'e-inclusion : remédier grâce au numérique aux nombreuses fractures qui se font sentir sur le territoire (numériques, mais aussi sociales, territoriales, générationnelles), en lien avec le volet territorial ;
- valoriser par le numérique des territoires ruraux afin de développer leur attractivité et leur dynamisme ;
- favoriser l'écoconception de produits et services numériques afin de réduire l'empreinte énergétique et

PROJET

environnementale du numérique en lien avec la priorité III « Promouvoir un territoire régional plus vert et plus durable ».

Priorité III (Promouvoir un territoire régional plus vert et plus durable)

- lutter contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- préserver la biodiversité et les milieux naturels (zones humides, bocage, cours d'eau, écosystèmes forestiers…) de par leur diversité et leurs fonctionnalités, ainsi que les espèces associées ;
- protéger la faune et la flore menacées ;
- accompagner les acteurs publics et privés pour redonner une place centrale à la biodiversité : investir dans les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients dans un contexte de changement climatique ;
- faire de la région un territoire à énergie positive en priorisant les économies d'énergie dans tous les secteurs ;
- sensibiliser et s'adapter aux conséquences du réchauffement : épisodes caniculaires plus fréquents, augmentation d'épisodes pluvieux intenses, dépérissement forestier, etc…
- améliorer la connaissance sur la biodiversité, y compris sur la biodiversité ordinaire, et les services qu'elle rend à l'échelle du territoire régional, la diffusion et le partage de cette connaissance.

Priorité IV (Conforter l'usage des mobilités plus durables et multimodales)

- promouvoir une mobilité décarbonnée, moins dépendante de la voiture et des énergies fossiles ;
- favoriser une meilleure desserte de l'ensemble du territoire par des solutions de mobilité non autosolistes.

Priorité V (Formation)

- mise en œuvre des nouveaux instruments de formation et orientation (y compris le numérique).

Priorité VI (Massif du Jura)

Les défis recensés dans les recommandations par pays pertinentes et dans d'autres recommandations pertinentes de l'Union destinées à l'État membre

En règle générale, l'utilisation des fonds européens doit mieux s'articuler avec l'exercice du semestre européen et les priorités d'investissement recommandées dans leRapport pays de février 2019. Dans ce contexte, le défi majeur recensé est de soutenir plus directement les investissements liés aux réformes structurelles prioritaires pour la France et à fort impact régional. Concernant le FEDER, selon la recommandation du Conseil, il serait nécessaire d'axer la politique économique en matière d'investissements sur : la recherche et l'innovation (tout en améliorant l'efficacité des dispositifs d'aide publique, dont les systèmes de transfert de connaissances), les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les interconnexions avec le reste de l'Union, en tenant compte des disparités territoriales. Concernant le FSE+, le Conseil recommande à la France de favoriser l'intégration de tous les demandeurs d'emploi sur le marché du travail pour garantir l'égalité des chances, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables, notamment les personnes issues de l'immigration, et de remédier aux pénuries et aux inadéquations de compétences.
Dans son Rapport pays France de février 2019, la Commission a publié des orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027. Parmi ces orientations, les défis pour la BFC sont :

- Renforcer les capacités de Recherche-développement-innovation (RDI), dont l'amélioration de la collaboration publique-privé ;
- Elaborer des nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux processus, notamment lors des étapes de production ;
- Renforcer, sur la base des RIS, l'attractivité des activités françaises de RDI au niveau régional, y compris par le recrutement de chercheurs hautement qualifiés et compétents ;
- Promouvoir la numérisation au bénéfice des citoyens, des PME et des pouvoirs publics ;
- Améliorer la position des PME sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE ;
- Créer des nouvelles PME dans le secteur productif et le secteur des services ;
- Contribuer au développement des entreprises nouvellement créées, au cours de leur phase de démarrage (pépinières) ;
- Promouvoir l'efficacité énergétique du secteur résidentiel social & privé (propriétaires à faibles revenus),

PROJET

et dans le tertiaire (infrastructures sociales, d'éducation et de santé) ;
- Promouvoir l'efficacité énergétique dans l'industrie ;
- Soutenir le déploiement des énergies renouvelables, y compris l'utilisation de la biomasse ;
- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes ;
- Protéger et préserver la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes notamment en milieu urbain, réduire la pollution pour contribuer à protéger et à valoriser la biodiversité terrestre et marine et leurs écosystèmes naturels fragiles, également en coopération avec les territoires voisins ;
- Améliorer l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes, les chômeurs de longue durée et les personnes inactives ;
- Promouvoir des formations adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi et des personnes inactives ;
- Promouvoir l'emploi indépendant, l'économie sociale et entreprenariat (social) ;
- Prévenir le décrochage scolaire ;
- Renforcer la formation en alternance ;
- Améliorer les compétences de base des adultes ;
- Promouvoir des services d'orientation et formation continue pour la mobilité professionnelle.

Parmi les autres recommandations pertinentes, citons :
- Strengthening Strategic Value Chains for a future-ready EU Industry: rapport d'experts du forum stratégique pour les projets importants d'intérêt commun européen formulant six recommandations pour l'industrie de l'UE de demain en mettant l'accent sur e-santé, véhicules connectés, R&D (notamment, domaine réduction des émissions, hydrogène).
- Rapport de novembre 2019 de la Commission et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en vue d'aider 12 régions et États membres de l'UE à réaliser leur transition industrielle et à trouver leur place dans une économie mondialisée. Le rapport définit cinq grandes priorités accompagnées des défis pertinents pour la BFC. En particulier :
    - La capacité d'innovation insuffisante dans les petites et moyennes entreprises ;
    - L'accès limité aux compétences entrepreneuriales et aux réseaux pour les start-ups et les entreprises en expansion.

Les défis en matière de capacité administrative et de gouvernance

Les défis en matière de capacité administrative :
La phase amont du dépôt de dossier doit s'appuyer sur une animation et un appui plus accentués auprès des porteurs de projets. Des efforts en matière de simplification restent à poursuivre, notamment sur la phase de dépôt de dossiers et quant aux justificatifs à fournir. Ces efforts doivent viser à améliorer la lisibilité des procédures d'instruction et de gestion des dossiers, pour renforcer la sollicitation des fonds européens par les porteurs de projet. La coordination et l'articulation entre l'autorité de gestion et les autres financeurs demeure également une piste de travail afin de stimuler et faciliter l'exercice pour les porteurs de projets.

Les défis en matière d'accès :
La poursuite de la dématérialisation des procédures constitue un autre enjeu majeur pour cette programmation. Cette dématérialisation devra être vectrice d'amélioration de la qualité et de l'accès aux fonds européens.

La complémentarité avec d'autres formes de soutien

Programme opérationnel national FSE+

Plan Stratégique National (PSN) de la Politique Agricole Commune (volet FEADER)

Programme de coopération européenne INTERREG France-Suisse

Les programmes ont été construits en complémentarité. Le programme INTERREG France-Suisse mobilise … objectifs spécifiques dont … sont communs avec le PO FEDER-FSE+, les OS …, que l'on retrouve dans les priorités … et … du PO...
Une règle générale a été définie pour une bonne complémentarité avec le programme INTERREG France-

PROJET

Suisse pour encourager la coopération : lorsque la thématique est ouverte sur les programmes régionaux mais que le projet répond aux critères du programme INTERREG alors il sera étudié par ce programme. De plus, la complémentarité entre les actions prévues dans les PO FEDER/FSE+ (particulièrement l'axe Massif du Jura) de l'espace est assurée car le programme France - Suisse mobilise plusieurs objectifs spécifiques communs sous l'angle de la coopération transfrontalière (stratégie, capacité des acteurs, mise en réseau), fondée sur la notion fonctionnelle. Cette nouvelle notion basée sur un critère non plus géographique mais thématique, assure une complémentarité dès lors qu'un projet démontre sa capacité à dépasser les obstacles transfrontaliers. Il est alors éligible au soutien du programme Interreg France – Suisse. Dans le cas contraire, il pourrait toujours être éligible au titre des programmes opérationnels régionaux si conforme aux règles d'éligibilité de ces derniers.
Les sujets de complémentarité sont la recherche et l'innovation, la croissance verte, le tourisme et les usages numériques.

Les autres programmes de coopération

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée par trois autres programmes de coopération territoriale européenne : **INTERREG VB** (Europe du Nord-Ouest), **INTERREG Espace Alpin** et **INTERREG Europe**. Il s'agira d'autant d'opportunités à saisir pour développer le partenariat sur les thématiques qui seront ouvertes par appels à projets pour ces programmes. Certaines peuvent se rapporter à des projets soutenus par le FEDER et connus à ce titre. La Région Bourgogne-Franche-Comté pourra intervenir en animation à destination de ces porteurs.

Les autres espaces interrégionaux

Axe interrégional massif des Vosges
Massif Central
Axe interrégional LOIRE au sein du POR Centre Val de Loire
Axe interrégional Bassin de la Seine dans le POR Ile-de-France
Saône

PO FEDER-FSE+ Rhône alpes (particulièrement l'axe Massif du Jura)

Europ'Act

Les autres programmes sectoriels européens

Horizon Europe
Cosme
Erasmus+
Life+

Le Contrat de Plan Etat Région (CPER)

Le Contrat de Plan Interrégional Etat Région (CPIER)

Les enseignements tirés de l'expérience passée

La Bourgogne-Franche-Comté possède une expérience forte sur les fonds européens. Sur la programmation 2007-2013, la Région s'est vue déléguer la gestion des fonds FEDER et FSE. Cette expérience a ensuite été renforcée par le transfert de l'autorité de gestion de l'Etat au profit de la Région de la programmation 2014-2020. Ce transfert a été réalisé dans le cadre de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 28 janvier 2014. Les ex-régions Bourgogne et Franche-Comté ont été autorité de gestion sur la programmation 2014-2020 ; l'ex région Franche-Comté a été également autorité de gestion du programme de coopération territoriale européenne Interreg IV France Suisse dès la programmation 2007-2013. Ce nouveau statut s'est accompagné d'un transfert d'effectifs provenant des services de l'Etat, exerçant jusque-là ces missions.
Les procédures internes à la Région portant sur la programmation 2014-2020 ont été validées par l'Autorité

PROJET

d'audit. Ont ainsi été approuvés l'ensemble des descriptifs de gestion et de contrôle. Cela a permis de confirmer les capacités de gestion de la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens.

[A compléter ultérieurement avec Cf. EVAL MISE EN ŒUVRE : les évaluations de mises en œuvre ont permis de souligner / recommandations]

Les stratégies macrorégionales

La stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA), couvre un territoire comptant 80 millions d'habitants (16 % de la population de l'UE) et 48 régions situées dans sept pays, dont cinq États-membres de l'UE et deux États tiers. Cette stratégie macrorégionale alpine constitue un cadre innovant de coopération territoriale européenne, copiloté par les États et les régions, sous l'égide de la Commission européenne, pour mettre en œuvre un développement territorial durable, cohérent et coordonné sur l'ensemble de la zone fonctionnelle alpine. Pour ce faire, cette stratégie mise sur une meilleure mobilisation de l'ensemble des financements européens, nationaux et régionaux.
Le plan d'action de la SUERA est structuré autour de trois grands objectifs et se décompose en neuf actions stratégiques. Chacune d'entre elles est pilotée par un groupe d'experts, appelé groupe d'action (GA), des États et des régions membres de la SUERA, mais également de la société civile, chargés de mettre en œuvre le plan d'actions.
Le premier grand objectif vise à favoriser un accès équitable à l'emploi, en s'appuyant sur la forte compétitivité de la région. Les trois actions stratégiques liées à cet objectif sont parfaitement coordonnées avec les objectifs spécifiques retenus par le présent programme. En particulier, pour ce qui concerne la recherche et l'innovation et le développement économique d'une part, et la formation au titre des actions financées par le FSE+, d'autre part.
Le deuxième objectif est celui d'une accessibilité interne et externe durable basée sur deux actions stratégiques : Transport & Mobilité et Services & Numérique. Ces deux actions sont également en cohérence avec les objectifs spécifiques retenus par le présent programme, respectivement : tirant pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics au sein de la priorité 2 et les deux objectifs retenus au sein de la priorité 4 «Conforter l'usage des mobilités plus durables et multimodales».
Le troisième et dernier grand objectif est celui d'un cadre environnemental plus inclusif et de solutions énergétiques renouvelables et fiables pour l'avenir. Les quatre actions stratégiques de cet objectif (ressources ; continuités écologiques ; gestion des risques & adaptation aux changements climatiques ; transition énergétique) sont toutes considérées comme prioritaires dans le présent programme et développées dans la priorité 3 «Promouvoir un territoire régional plus vert et plus durable».

1.1 Tableau des justifications

Références: Article 17, paragraphe 3, point b) = Chaque programme comprend:

(b) une justification des objectifs stratégiques retenus, des priorités correspondantes, des objectifs spécifiques et des formes de soutien;

Cette section présente l'articulation entre les objectifs stratégiques et spécifiques retenus et la justification de ces choix à partir d'exemples factuels.

Tableau 1		
Objectif stratégique	**Objectif spécifique**	**Justification (synthèse)**
		[2 000 par objectif spécifique] Ce choix répond à l'enjeu de renforcer l'excellence de la recherche dans les 6 domaines stratégiques identifiés de la RIS 3 en s'appuyant notamment

(1) Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante	(1) améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	sur cette excellence, dans l'optique d'accroître la notoriété scientifique et technologique de la Région mais aussi son attractivité et sa compétitivité. Le potentiel de recherche en Bourgogne-Franche-Comte (BFC) se base sur: • 12 000 salariés dans la R&D • 60 laboratoires de recherche • 5 600 chercheurs (3/4 privés, ¼ public) • 13 plateformes technologiques • La présence de centres mondiaux de recherche privée et des 3 premiers déposants de brevets en France (PSA, Safran, CEA) • 5 pôles de compétitivités La sélection en 2016 du projet I-Site BFC (Initiatives Science-Innovation-Territoires-Économie) par un jury international démontre la reconnaissance de l'excellence de la recherche. Ce projet a vocation à contribuer à l'amélioration de la compétitivité économique et la capacité d'innovation, en associant plus fortement les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche à leur environnement socio-économique. Une deuxième avancée, en réponse aux appels à projets « Ecoles universitaires de recherche », a été la sélection en 2017 du premier projet en formation innovante d'Ingénierie et innovation au travers des sciences physiques, des hautes technologies, et de l'interdisciplinarité (EIPHI). Toutefois, les synergies société civile - monde économique et industriel sont encore à améliorer. En outre, le besoin d'améliorer la création d'entreprises innovantes à partir de la recherche publique demeure un enjeu. Les mesures et les actions envisagées amélioreront la collaboration public-privé dans la Région, laquelle est considérée comme un besoin hautement prioritaire par la Commission Européenne. Ce choix est également en cohérence avec les orientations en matière d'investissements sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France (annexe D au rapport pays France 2019) et avec l'Accord de partenariat.
(1) Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante	(2) tirant pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	[2 000 par objectif spécifique] Ce choix répond à l'enjeu de promouvoir un véritable développement des usages numériques au service des citoyens, des pouvoirs publics et des entreprises en Bourgogne-Franche-Comté, enjeu considéré prioritaire par la Commission. Le numérique est essentiel pour la valorisation, l'attractivité et le dynamisme des territoires. Il est donc très important de développer les services numériques, en particulier dans les zones isolées pour améliorer la qualité de vie, la santé et l'attractivité de ces zones et rééquilibrer ainsi les dynamiques de développement. L'accès à internet et la maîtrise des outils de communication numériques sont indispensables pour le développement des entreprises et leur transition ou transformation numérique. Les usages numériques permettent également d'améliorer l'accès et la performance des services à la population ou de l'administration : télémédecine, services d'accès à l'emploi, formation. Les solutions numériques devront constituer en BFC un outil d'anticipation face au vieillissement démographique (enjeux de maintien à domicile, des services numériques adaptés, etc.). En France, 13 millions de personnes (dont 700 000 en BFC) sont en difficulté avec les outils numériques. Avec 8 041 personnes employées, soit 1,19 % des salariés, la filière numérique occupe une moindre place en BFC au regard de la moyenne nationale (2.9% des emplois). Ce constat peut être contrebalancé par l'existence d'un écosystème volontaire autour de l'innovation et du numérique, et qui a l'habitude de travailler en

PROJET

		synergie. Le potentiel est donc présent mais la filière numérique (1,2% des emplois) reste sous-dimensionnée à ce stade malgré quelques start-ups emblématiques. Ce choix est également en cohérence avec les orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France (annexe D au rapport pays France 2019) et avec l'Accord de partenariat.
(1) Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante	(3) renforçant la croissance et la compétitivité des PME	[2 000 par objectif spécifique] Ce choix répond à l'enjeu d'aider les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté à franchir des caps décisifs pour leur développement et leur croissance économique. Le but est d'améliorer la position des PME de la région sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE comme préconisé par la Commission Européenne qui considère cela comme un besoin hautement prioritaire pour la France. Ce choix est donc également en cohérence avec les orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France (annexe D au rapport pays France 2019) et avec l'Accord de partenariat. Le tissu territorial de la région est dominé par des TPE/PME et peu d'ETI. Par conséquent, les entreprises manquent d'une taille critique et des moyens RH suffisants, et constituent des cibles plus difficiles à mobiliser. Pour maintenir sa compétitivité, la région doit miser sur l'innovation et aider les entreprises dans la recherche de niches et de créneaux de différenciation pour valoriser la qualité de leurs produits. Cette stratégie suppose des projets collaboratifs avec les établissements publics de recherche ou les autres entreprises, y compris les grandes entreprises (GE) et les entreprises internationales. Un grand nombre de TPE/PME ne sont d'ailleurs pas en mesure d'anticiper les problématiques liées à leur croissance, précipitant ainsi leur disparition. Il s'agit donc de soutenir la croissance et l'innovation au sein des entreprises, en leur apportant notamment des instruments financiers à chaque stade de développement, afin qu'elles puissent croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux, et s'engager dans les processus d'innovation.
(1) Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante	(4) développant les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente et l'esprit d'entreprise	[2 000 par objectif spécifique] Ce choix répond à l'enjeu de contribuer à la création de nouvelles entreprises et au développement des entreprises nouvellement créées en Bourgogne-Franche-Comté comme préconisé par la Commission Européenne qui considère cet enjeu comme un besoin hautement prioritaire pour la France. Ce choix est donc également en cohérence avec les orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France (annexe D au rapport pays France 2019) et avec l'Accord de partenariat. La création d'entreprises reste en recul en BFC par rapport à la moyenne nationale. Cette faiblesse, en comparaison à la moyenne nationale, caractérise de manière marquée la BFC depuis plus de 10 ans. Pour faire face à cette défaillance et faciliter le financement des entreprises, le recours aux instruments d'ingénierie financière est préconisé. Ce choix permettra également de répondre à l'enjeu de la transmission d'entreprises en positionnant le capital humain et les compétences au cœur de la stratégie de développement économique.

PROJET

(2) une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques	(1) favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique	[2 000 par objectif spécifique] La région Bourgogne-Franche-Comté est l'une des régions françaises les plus exposées à la vulnérabilité énergétique (SRADDET), justifiant le choix de mesures en faveur de l'efficacité énergétique. Le secteur du bâtiment est le 1er secteur consommateur d'énergie finale (représentant 43% en Franche-Comté et 46% en Bourgogne) et un fort émetteur de gaz à effet de serre (avec 20% en Franche-Comté, derrière les transports, et 20% en Bourgogne, derrière l'agriculture et les transports). Le parc de logements est ancien et énergivore. 62% des logements ont été construits avant 1974. 22% des logements sont chauffés au fioul, contre 16% des logements en France métropolitaine. La rénovation thermique est donc une nécessité environnementale, climatique et sociale. Par ailleurs, le développement du marché de la rénovation performante est un atout majeur pour l'économie durable locale. Outre les enjeux environnementaux, il s'agit également d'un besoin social. Le risque de vulnérabilité des ménages de Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 34% (soit +12 points par rapport au taux national). La première cause de vulnérabilité énergétique des ménages est constituée par des dépenses de chauffage plus élevées (+310 € annuel par rapport à la référence nationale). Cette vulnérabilité se répercute également sur la mobilité des ménages en milieu rural ou péri-urbain. Ce choix est également en cohérence avec les orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France (annexe D au rapport pays France 2019) et avec l'Accord de partenariat.
(2) une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques	(2) prenant des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables	[2 000 par objectif spécifique] La région Bourgogne-Franche-Comté consomme environ 8 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) d'énergie alors qu'elle n'en produit qu'1 million. En 2014, la part des énergies d'origine renouvelable est estimée à 13,9% en Bourgogne-Franche-Comté contre 14,6% en France métropolitaine. L'enjeu est la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables en utilisant au mieux les ressources du territoire. La Bourgogne-Franche-Comté recèle de nombreuses ressources naturelles qui sont de plus en plus exploitées : biomasse forestière et agricole, vent, cours d'eau, géothermie, soleil, chaleur fatale issue des procédés industriels. La ressource forestière étant très importante, l'atteinte des objectifs fixés par les schémas régionaux climat air énergie repose sur le développement des chaufferies bois collectives et industrielles, ainsi que sur la chaleur valorisée sur des cogénérations biomasse, soit 4 800 GWh de consommation supplémentaire en 2020 par rapport à la situation initiale. Par ailleurs, le développement du marché du bois énergie est un atout pour l'économie durable locale à condition que cet avantage ne soit pas réalisé au détriment de la hiérarchie des usages du bois telle que définie dans le contrat régional bois-forêt. En outre, le potentiel de la méthanisation reste encore important. (SRADDET/ Ademe) Ce choix est également en cohérence avec les orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France (annexe D au rapport pays France 2019) et avec l'Accord de partenariat.

PROJET

(2) une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques	(4) favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes	[2 000 par objectif spécifique] Cet objectif est ouvert au volet interrégional. Depuis les 30 dernières années, l'augmentation de la température sur le territoire accroît les risques climatiques : canicules, inondations, disponibilité de la ressource en eau, ou encore augmentation des zones sensibles aux feux de forêt. La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un réseau hydrographique important : réseau hydrographique en surface et souterrain, milieux humides, tourbières, milieux tufeux etc. Environ 17 500 km de cours d'eau sillonnent le territoire avec la présence de deux fleuves (la Loire et la Seine) et cinq rivières principales (l'Ain, le Doubs, la Loue, l'Ognon et la Saône). Les milieux humides représentent 350 000 hectares, soit 7,5% de la surface régionale. Si la qualité écologique des eaux superficielles apparaît comme bonne sur les tronçons de cours d'eau de têtes de bassins situés en zones forestières, il s'avère que les 3/4 des eaux superficielles sont en état écologique moyen ou médiocre. L'état chimique d'une partie des masses d'eaux est très dégradé, notamment du fait de pollutions industrielles, domestiques et agricoles. L'altération de la qualité morphologique des cours d'eau est également un facteur fortement déclassant. La qualité de l'air est conforme aux normes environnementales mais régulièrement détériorée par des périodes météorologiques propices à la progression des polluants. Le massif du Jura est autant concerné par la prévention de la pollution de ces eaux que par la préservation de ses paysages face au changement climatique. L'adaptation au changement climatique ainsi que des mesures de prévention sont donc essentielles pour préserver les milieux. Ce choix est également en cohérence avec les orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France (annexe D au rapport pays France 2019) et avec l'Accord de partenariat.
(2) une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques	(7) améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution	[2 000 par objectif spécifique] L'artificialisation de la Bourgogne-Franche-Comté la classe au 11ème rang parmi les régions françaises. Néanmoins, la surface moyenne artificialisée par habitant place la région au deuxième rang des régions métropolitaines, avec en moyenne 1 145 m² artificialisés par habitant en 2013 (contre 775 m² en moyenne/ habitant en France métropolitaine). Cela a des impacts sur la biodiversité du territoire, particulièrement dans les zones urbaines. L'objectif est de préserver au mieux cette biodiversité. La forêt couvre 36% du territoire. Environ 12% de la région est couvert par un classement Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique de type 1 et 20% du territoire régional fait l'objet de mesures contractuelles dans le cadre de Natura 2000. Néanmoins, depuis 2002, un effondrement de certaines populations animales est observé et plus d'un tiers de la faune et de la flore est aujourd'hui menacé. En effet, les espaces naturels sont fragilisés par la fragmentation et la destruction d'habitats (infrastructures qui traversent la région, urbanisation, exploitation de carrières, évolution des pratiques agricoles et forestières, propagation d'espèces invasives ou encore réchauffement climatique). Afin de préserver et ne pas accroître la fragilisation de la biodiversité de la région des mesures sont nécessaires. Ce choix est également en cohérence

PROJET

		avec les orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France (annexe D au rapport pays France 2019) et avec l'Accord de partenariat.
(3) Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC	(3) mettant en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière	[2 000 par objectif spécifique] La position géographique de la Bourgogne-Franche-Comté en fait une région centrale, traversée et bordée de grandes infrastructures de transport. Située près de grands pôles (Paris, Lyon), c'est un territoire de transit (infrastructures et flux importants) sur lequel s'intensifient les échanges. La voiture individuelle est utilisée dans 80% des déplacements des habitants de la région, et particulièrement les déplacements domicile-travail. Sur ce point, cinq pôles urbains concentrent 56 % des emplois et 64,6 % des actifs du territoire travaillent dans une commune différente de celle où ils résident. Ces caractéristiques soulèvent un enjeu de migrations pendulaires, notamment au niveau des zones périurbaines et rurales. (Source : projet CPER). La densité peu élevée et la ruralité du territoire favorise les déplacements en voiture individuelle. Ainsi, le secteur des transports est le 1er consommateur énergétique en Bourgogne-Franche-Comté. La prépondérance des transports routiers de marchandises et la dépendance aux énergies fossiles contribuent également à ce seuil. Le soutien à une mobilité plus durable et plus intermodale est donc nécessaire sur le territoire, tout comme l'amélioration de l'accès intermodal aux grandes infrastructures. Ce choix est également en cohérence avec les orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France (annexe D au rapport pays France 2019) et avec l'Accord de partenariat.
(3) Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC	(4) prenant des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable	[2 000 par objectif spécifique] La Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une forte attractivité, notamment économique, de l'axe Rhin-Rhône et du bassin parisien, générant de nombreux déplacements. Le réseau ferroviaire contribue en partie à ces déplacements. Dans certaines communes de la frange parisienne, notamment celles desservies par une ligne TER, la part de navetteurs transrégionaux utilisant les transports en commun peut atteindre 60 %. C'est le cas aussi pour la frange du sud Saône-et-Loire dans laquelle la moitié des habitants de cette zone qui vont travailler vers la commune de Lyon utilisent les transports en commun. Les continuités multimodales afin de permettre un trajet sans voiture de bout en bout doivent être soutenues, notamment en zone urbaine et péri-urbaine. Autre frein à la fluidité des modes de transports en commun et alternatifs, les difficultés d'utilisation des services issus de différents réseaux organisés. La Région Bourgogne-Franche-Comté cherche, à ce titre, à développer les opportunités de mobilité liées au numérique, notamment à travers le projet de plateforme Mobigo. La mobilisation de ces outils innovants demeure encore faible et doit s'adapter à la diversité des besoins des territoires et des habitants. Des dispositifs de type MaaS (Mobility as a Service) présentent de nombreuses opportunités, tant pour les territoires urbains que périurbains.

PROJET

		Ce choix est également en cohérence avec les orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France (annexe D au rapport pays France 2019) et avec l'Accord de partenariat.
(4) Une Europe plus sociale, mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux	(1) Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et solidaire	[2 000 par objectif spécifique] Plus d'un actif sur quatre occupent un poste d'ouvrier soit près de 6 points au-dessus de la moyenne nationale alors que la part des cadres est inférieure d'autant. Le profil des emplois évolue toutefois : la part des ouvriers est en baisse depuis 2010 au profit des professions intermédiaires. Cette tendance à l'élévation de la qualification des emplois se distingue du niveau national où elle se fait au profit des cadres et professions intellectuelles supérieures. Le niveau de formation initiale en région est moins élevé qu'au niveau national. Les diplômés du supérieur représentent 23 % de la population soit 5 points de moins que l'ensemble du pays. À l'inverse les diplômés d'un CAP ou d'un BEP sont plus nombreux (28 % vs 25 %). Cette situation est liée à la structure économique de la région, dominée par les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, ce qui se retrouve dans l'appareil de formation, davantage tourné vers la voie professionnelle et l'apprentissage. L'offre de formation supérieure ne suffit pas à éviter les départs des plus qualifiés prioritairement vers l'Île-de-France et Rhône-Alpes.
Massif du Jura		[2 000 par objectif spécifique] richesse et spécificité du patrimoine naturel et culturel franc-comtois activité touristique essentielle au développement du territoire du massif du Jura enjeu fort de diversification de l'offre pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux nouveaux modes de tourisme (itinérance, étalement sur les saisons, …)

PROJET

2. Priorités autres que l'assistance technique

Référence: article 17, paragraphe 2, et article 17, paragraphe 3, point c)

Un programme est constitué de priorités.
Chaque priorité correspond à un seul objectif politique ou à une assistance technique.
Une priorité correspondant à un objectif politique consiste en un ou plusieurs objectifs spécifiques.
Plus d'une priorité peut correspondre au même objectif politique.
Chaque programme comprend : (c) pour chaque priorité, sauf pour l'assistance technique, des objectifs spécifiques.

2.1. Structure du programme

ID	Intitulé [300]	AT	Base de calcul	Fonds	Catégorie de régions soutenues	Objectif spécifique retenu
1	Priorité I Développer une économie régionale plus intelligente, plus innovante et plus compétitive	Non	Coût total	FEDER	En transition	OS 1 améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
						OS 3 renforçant la croissance et la compétitivité des PME
						OS 4 développant les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente et l'esprit d'entreprise
2	Priorité II Développer une économie régionale tournée vers le numérique	Non	Coût total	FEDER	En transition	OS 2 tirant pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
3	Priorité III Promouvoir un territoire régional plus vert et plus durable	Non	Coût total	FEDER	En transition	OS 1 favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique
						OS 2 prenant des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables
						OS 4 favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes
						OS 7 améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution

PROJET

4	Priorité IV Conforter l'usage des mobilités plus durables et multimodales	Non	Coût total	FEDER	En transition	OS 3 mettant en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière
						OS 4 prenant des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable
5	Priorité V Formation	Non	Coût total	FSE+	En transition	OS 1 Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et solidaire
						OS 4 améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques
6	Priorité VI Massif du Jura	Non	Coût total	FEDER	En transition	OS 4 favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes
7	Priorité assistance technique	Oui		FEDER		
8	Priorité assistance technique	Oui		FSE+		

PROJET

2.2. Priorité (I) Développer une économie régionale plus intelligente, plus innovante et plus compétitive

☐ Cette priorité concerne spécifiquement une recommandation pertinente par pays
☐ Cette priorité concerne spécifiquement l'emploi des jeunes
☐ Cette priorité concerne spécifiquement les actions innovatrices

2.2.1. Objectif spécifique (OS 1) améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

2.2.1.1 Interventions des Fonds

Référence: article 17, paragraphe 3, points d) i), iii, iv), v) et vi);

(d) pour chaque objectif spécifique:

> *i) les types de mesures correspondantes, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation des objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macrorégionales, le cas échéant;*
> *iii) les principaux groupes cibles;*
> *iv) les territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu à l'investissement territorial intégré, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux;*
> *v) les actions interrégionales et transnationales faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre État membre;*
> *vi) l'utilisation prévue d'instruments financiers.*

Types d'actions correspondants

Cette sous-section liste les types d'actions envisagées par chaque objectif spécifique. Elle est répartie en 3 paragraphes qui reprennent l'article 17, points d) i) susmentionné:

1. *Types de mesures correspondantes = le plan du PO ajusté sur la base des propositions faites lors des ateliers thématiques (Klaxoon), des fiches recueil reçues et de certains éléments des programmes 14-20 ;*
2. *Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique ;*
3. *Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales.*

La liste des opérations d'importance stratégique sera établie dans un deuxième temps une fois les éléments financiers stabilisés.

Champ de texte [8 000]

Pour l'ensemble de cet objectif, l'ambition est de stimuler l'émergence de projets de R&D débouchant sur des innovations, à partir de la recherche publique et privée.
Les projets de R&D soutenus seront ancrés, majoritairement, dans les domaines visés par la stratégie régionale de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (RIS3) *[domaines RIS3 à citer / travaux en cours]* afin de renforcer le positionnement stratégique de la Bourgogne-Franche-Comté sur ses atouts.

Cette ambition permettra de répondre aux enjeux attendus au niveau européen de :

- Concentration des fonds en s'appuyant sur les atouts régionaux.
- Diffusion du potentiel d'innovation auprès des entreprises, des scientifiques et plus largement de l'ensemble de la société.
- Développement de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, les domaines porteurs du présent programme, particulièrement les énergies renouvelables,

PROJET

l'efficacité énergétique, l'économie circulaire - écoconception ou encore le stockage de masse (y compris l'hydrogène), feront l'objet d'une attention particulière dans cet objectif spécifique. Ces projets devront également répondre à des enjeux sociétaux pour lesquels la région dispose d'atouts en matière scientifique et dans le domaine économique.

Types de mesures correspondantes

1) Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la RIS3 qu'ils soient publics/publics ou publics/privés

La collaboration représente un élément essentiel de la construction d'un écosystème régional de l'innovation efficient et performant. Elle constitue un atout majeur de la recherche multidisciplinaire et multi-partenariale tournée vers la sphère socio-économique et le développement de nouveaux produits, services, ou procédés technologiques indispensables au développement d'une économie régionale plus intelligente, plus innovante et plus compétitive.

Cette action a pour objectif de faire travailler ensemble les acteurs de la recherche (PME, grandes entreprises, laboratoires, associations, milieu académique…), pour rapprocher le monde de la recherche et le marché économique.

Seront accompagnés les projets collaboratifs de recherche appliquée permettant la levée de verrous technologiques et/ou débouchant sur des nouveaux produits, services ou procédés technologiques (y compris en matière d'écoconception).

L'objectif attendu de la collaboration, dans cette thématique, est d'accroître le rayonnement et l'attractivité de la recherche sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté et d'attirer des chercheurs de haut niveau d'une part, et assurer un transfert direct des résultats vers le monde socio-économique d'autre part. Il s'agit également de mettre en réseau les laboratoires de recherche, les entreprises et les structures interfaces d'innovation (incubateurs,…).

Il est souligné dès à présent que ces projets nécessiteront un accompagnement très important et personnalisé, notamment règlementaire, de leur construction jusqu'au suivi et liquidation, puisqu'ils concentrent des montants importants de crédits européens.

En lien avec la priorité III (Faire émerger un territoire régional plus vert et plus durable), la création de pratiques, services ou produits nouveaux ayant un impact beaucoup plus faibles que les pratiques, services, produits existants ou la modification de ces derniers pour diminuer leur impact, est à promouvoir.

2) Soutenir la structuration de la recherche afin d'accroitre la visibilité européenne et internationale des acteurs de la recherche en BFC

Afin de maximiser les investissements européens (Fonds structurels et programmes sectoriels) et créer des synergies, l'Autorité de gestion propose de soutenir particulièrement les projets régionaux ayant une maturité suffisante pour espérer obtenir des labels internationaux et ainsi contribuer au rayonnement international, voire mondial de nos universités et entreprises. Et notamment :

- *Soutenir des projets en liste complémentaire des AAP européens : Concept de « Sceau d'excellence»*

Seront soutenus des projets ayant obtenu, à travers une sélection européenne de très haut niveau, une certification « label d'excellence » au titre de programmes européens tels que Horizon Europe, LIFE+ ou ERASMUS+, en complémentarité aux résultats de ces derniers aux vues, notamment selon les disponibilités budgétaires de ces programmes. Ainsi la sélection à un AAP européen exonère ces projets d'une nouvelle procédure de sélection régionale, dès lors que les critères d'éligibilité du PO sont respectés.

PROJET

- *Soutenir des projets visant les appels à projets européens et internationaux (ERC,…)*

Seront soutenus des laboratoires régionaux, faisant preuve d'un excellent niveau de publications, à participer aux bourses du Conseil Européen de la Recherche ou à d'autres AAP internationaux dont l'unique critère de sélection est l'excellence scientifique. L'objectif est d'étoffer nos laboratoires régionaux (moyens humains et équipements à la pointe de la technologie) pour les mettre en capacité de répondre aux appels à projets européens et internationaux et obtenir des fonds plus conséquents.

3) Soutenir des projets innovants portés par les entreprises (expertise pour les grandes entreprises à réaliser)

Il apparait indispensable de soutenir l'effort de recherche et d'innovation des entreprises, qu'il soit réalisé en collaboration avec d'autres entreprises ou de manière individuelle. La capacité à innover constitue en effet un élément central de la compétitivité des entreprises du territoire.
Les projets innovants seront soutenus par la voie de subvention ou, dans un but de massification, par la voie d'instruments financiers (outils d'amorçage et/ou garantie).
Des expérimentations pourront être lancées notamment concernant les technologies de rupture en réflexion à l'échelle européenne sur lesquelles les chercheurs des universités régionales sont mobilisés, et où la participation des doctorant(e)s au sein des projets sera valorisée financièrement.

Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique

Les types d'actions indiqués favoriseront plus d'investissements liés aux activités de recherche et d'innovation en faveur des centres de recherche - recherche publique et privé d'excellence, élément essentiel de croissance des PME du territoire-, des microentreprises et des PME.
Ces actions inciteront les différents acteurs (entreprises et laboratoires) à collaborer pour réussir à transformer les résultats de la recherche en briques innovantes intégrées dans leurs processus, produits et nouveaux services, y compris via la mise en réseau (recherche industrielle, développement expérimental et études de faisabilité).

L'ensemble des typologies d'actions visées vont contribuer à améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe dans la région Bourgogne-Franche-Comté. En cohérence avec la RIS3 « Stratégie de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente », l'objectif est de capitaliser sur nos savoirs faires régionaux et les exporter afin d'améliorer la compétitivité de nos entreprises et de notre Région.

Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales

Ces actions contribueront directement et indirectement à l'action stratégique n°1 de la SUERA qui a pour but de créer un véritable écosystème d'innovation et de recherche par le biais des trois objectifs spécifiques suivants:
• Identifier les secteurs stratégiques clés dans lesquels la coopération en matière de recherche et d'innovation peut avoir un impact aussi bien en termes économiques que sociétal ;
• Élaborer une cartographie des clusters et des centres de compétences existants liés au milieu économique et académique de la région Alpine ;
• Développer des projets pilotes, avec la participation de l'industrie, dans des domaines de spécialisation intelligente afin d'intensifier les innovations et la création de chaînes de valeur communes.

Liste des opérations d'importance stratégique planifiées

Champ de texte [2 000]

Principaux groupes cibles

PROJET

Champ de texte [1 000]

Les principaux groupes cibles (liste non exhaustive) seront les acteurs scientifiques, économiques et technologiques, publics et privés notamment :

• clusters et pôles, centres techniques, pôles de compétitivité, incubateurs ;
• organismes d'appui aux entreprises, agences économiques, chambres consulaires ;
• autorités publiques, établissements publics ;
• établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes nationaux de recherche implantés en BFC, établissements de santé ;
• entreprises ;
• …

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux

Article 17, paragraphe 3, point d) iv) « les territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu à l'investissement territorial intégré, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux »

Champ de texte [2 000]

Actions interrégionales et transnationales

Article 17, paragraphe 3, point d) v) « les actions interrégionales et transnationales faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre État membre »

Champ de texte [2 000]

Utilisation prévue des instruments financiers

Champ de texte [1 000]

2.1.1.2 Indicateurs

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) ii)

Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) vii)

2.2.2. Objectif spécifique (OS 3) renforçant la croissance et la compétitivité des PME

2.2.2.1 Interventions des Fonds

Types d'actions correspondants

Cette sous-section liste les types d'actions envisagées par chaque objectif spécifique. Elle est répartie en 3 paragraphes qui reprennent l'article 17, points d) i) susmentionné:

PROJET

1. *Types de mesures correspondantes = le plan du PO ajusté sur la base des propositions faites lors des ateliers thématiques (Klaxoon), des fiches recueil reçues et de certains éléments des programmes 14-20 ;*
2. *Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique ;*
3. *Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales.*

La liste des opérations d'importance stratégique sera établie dans un deuxième temps une fois les éléments financiers stabilisés.

Champ de texte [8 000]

Types de mesures correspondantes

1) Soutenir les investissements matériels productifs ainsi que les investissements immobiliers (acquisition, construction et rénovation) des PME

Il s'agit de soutenir les investissements matériels productifs (machine ou mobilier qui sert à la production). Les entreprises seront soutenues par la voie de subvention ou, dans un but de massification, par la voie d'instruments financiers.
Une attention particulière sera portée aux entreprises dans le secteur du numérique, de l'intelligence artificielle et du tourisme.

S'agissant des investissements immobiliers, le soutien se porte sur les bâtiments des PME qui s'engagent dans une démarche d'efficacité énergétique (en lien avec la priorité III du présent programme /!\ selon principes de concentration, pourrait être positionné dans la Priorité III /!\).

2) Soutenir le renforcement de la structure financière des PME par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers
[à compléter]

3) Soutien à l'hébergement touristique dans le massif du Jura
[à compléter]

Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique

Les mesures indiquées permettent d'assurer un renforcement de la croissance et la compétitivité des PME en assurant un soutien à leurs investissements et en les accompagnants dans un renforcement de leur structure financière, ce qui constitue un des leviers essentiels pour leur développement.

Ces mesures permettront aux PME du territoire Bourgogne Franche-Comté de franchir des caps décisifs dans leur développement et leur croissance afin d'assurer un rayonnement national et international, ce qui constitue un enjeu pour développer une image attractive de la Région.

En complémentarité de l'OS 1, le renforcement de la croissance et de la compétitivité des PME constitue un maillon essentiel dans le développement d'une économie régionale plus intelligente, plus innovante et plus compétitive.

Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales

Ces actions contribueront directement et indirectement à l'action stratégique n°2 de la SUERA qui a pour but d'améliorer les conditions-cadres et les opportunités pour les PME par le biais des quatre objectifs spécifiques suivants:
• Développer des chaînes de valeur nouvelles ou plus abouties dans les secteurs stratégiques pour lesquels la

PROJET

région alpine présente des atouts et un potentiel spécifiques ;
• Adapter les produits, services et filières à l'économie verte ;
• Rapprocher les différentes politiques menées afin de stimuler la transformation du tissu industriel et d'encourager la création d'emplois et la croissance ;
• Soutenir l'innovation en faisant un meilleur usage des initiatives de clusters d'entreprises.

Principaux groupes cibles

Champ de texte [1 000]

Les principaux groupes cibles (liste non exhaustive) comprennent notamment :
- les PME/PMI ;
- les pôles de compétitivité / grappes / groupements d'entreprises ;
- chambres consulaires, syndicats professionnels, clusters, associations et réseaux ;
- établissements publics (?), collectivités territoriales (?), associations, organismes professionnels, structure technopolitaine régionale, fondation…
- sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales,
- …

Utilisation prévue des instruments financiers

Champ de texte [1 000]

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux

Article 17, paragraphe 3, point d) iv) « les territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu à l'investissement territorial intégré, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux »

Champ de texte [2 000]

Soutien à l'hébergement touristique dans le Massif du Jura

2.2.3. Objectif spécifique (OS 4) développant les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente et l'esprit d'entreprise

2.2.3.1 Interventions des Fonds

Types d'actions correspondants

Cette sous-section liste les types d'actions envisagées par chaque objectif spécifique. Elle est répartie en 3 paragraphes qui reprennent l'article 17, points d) i) susmentionné:

1. *Types de mesures correspondantes = le plan du PO ajusté sur la base des propositions faites lors des ateliers thématiques (Klaxoon), des fiches recueil reçues et de certains éléments des programmes 14-20 ;*
2. *Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique ;*
3. *Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales.*

La liste des opérations d'importance stratégique sera établie dans un deuxième temps une fois les éléments financiers stabilisés.

PROJET

Champ de texte [8 000]

Types de mesures correspondantes

1) Soutenir les outils de financement à la création d'entreprises et start-up innovantes

Il s'agira notamment de :
- Aider en fonds propres de démarrage des start-up et développer des fonds d'amorçage.
- Soutenir des actions de montée en capacité des start-ups en phase de forte croissance.
- Soutenir la constitution de fonds propres pour le développement de PME récemment créées, type Jeunes Entreprises Innovantes.

2) Soutenir les actions d'accompagnement et de formation à la création / reprise d'entreprise

Pour encourager l'esprit d'entreprendre et l'entrepreneuriat en Bourgogne-Franche-Comté, il convient de soutenir le parcours de la création/reprise d'entreprises grâce à une stratégie globale d'interventions comprenant des manifestations de sensibilisation et des acteurs de l'accompagnement qui conseillent, expertisent, consolident et favorisent la pérennisation des entreprises.

Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique

Les mesures indiquées constituent des éléments forts de soutien à la création d'entreprises en Bourgogne Franche-Comté en intervenant sur la capacité financière des PME / start-up émergeantes, ainsi qu'à l'accompagnement nécessaire au cours du parcours de création/reprise d'entreprises. Ces actions permettront de consolider et de favoriser la pérennisation des entreprises au cours de leur 3 premières années d'existence.

En complémentarité de l'OS 1, ces mesures seront particulièrement pertinentes pour les entreprises innovantes tournées vers la spécialisation intelligente.

La création/reprise d'entreprises constitue un enjeu important pour la région Bourgogne-Franche-Comté dans la perspective de développer une économie plus intelligente, plus innovante et plus compétitive. Compte tenu du faible taux de création d'entreprises sur le territoire, il s'agit d'un levier majeur de maintien et développement de l'attractivité de la région.

Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales

Ces actions contribueront directement et indirectement à l'action stratégique n°1 de la SUERA qui a pour but de créer un véritable écosystème d'innovation et de recherche par le biais notamment du développement des projets pilotes, avec la participation de l'industrie, dans des domaines de spécialisation intelligente afin d'intensifier les innovations et la création de chaînes de valeur communes.

Principaux groupes cibles

Champ de texte [1 000]

Les principaux groupes cibles (liste non exhaustive) seront :

- Groupement d'employeurs, coopérative d'activité et d'emploi ;
- Entreprises, fondations et sociétés de production ;
- PME ;
- …

PROJET

Utilisation prévue des instruments financiers

Champ de texte [1 000]

PROJET

2.3. Priorité (II) Développer une économie régionale tournée vers le numérique

☐ Cette priorité concerne spécifiquement une recommandation pertinente par pays
☐ Cette priorité concerne spécifiquement l'emploi des jeunes
☐ Cette priorité concerne spécifiquement les actions innovatrices

2.3.1. Objectif spécifique (OS 2) tirant pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

2.3.1.1 Interventions des Fonds

Types d'actions correspondants

Cette sous-section liste les types d'actions envisagées par chaque objectif spécifique. Elle est répartie en 3 paragraphes qui reprennent l'article 17, points d) i) susmentionné:

1. *Types de mesures correspondantes = le plan du PO ajusté sur la base des propositions faites lors des ateliers thématiques (Klaxoon), des fiches recueil reçues et de certains éléments des programmes 14-20 ;*
2. *Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique ;*
3. *Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales.*

La liste des opérations d'importance stratégique sera établie dans un deuxième temps une fois les éléments financiers stabilisés.

Champ de texte [8 000]

En cohérence avec la SCORAN, les types de mesures listées ci-après contribueront au développement d'une culture de la donnée et favoriseront la transition vers la dématérialisation.
La recherche de mutualisation, notamment de plateformes numériques mutualisées, ainsi que l'interopérabilité des systèmes numériques concourent à une meilleure numérisation du territoire régional.
L'écoconception de produits et services numériques, à l'aune de la priorité III «Promouvoir un territoire régional plus vert et plus durable», s'inscrit dans un objectif de réduction de l'empreinte énergétique et environnementale du numérique.

<u>Types de mesures correspondantes</u>

1) Soutenir les projets e-entreprises

Il s'agit de favoriser l'accompagnement à la digitalisation (y compris la sensibilisation à la cybersecurité) et l'acquisition de briques technologiques numériques par les PME (intégration des solutions numériques dans les entreprises et accompagnement à la diffusion des outils de numérisation).
Il s'agit également de soutenir les PME opérant dans le domaine de l'e-tourisme afin de favoriser le développement de services touristiques numériques.

2) Soutenir les projets e-care (e-santé et télémédecine)

Il s'agit, par exemple, de favoriser la télémédecine et d'accélérer les prises en charge/télédiagnostics. Parmi les actions souhaitées figurent aussi la création de services de proximité et la promotion des services d'assistance à domicile pour les personnes âgées.
Plus largement, il s'agit de soutenir les projets médico-sociaux en lien avec le numérique (objets connectés, solutions domotiques, outils d'interconnexions des professionnels …).

3) Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration & e-citoyen. Cf. paragraphe « Territoires spécifiques ciblés ».

PROJET

Les actions indiquées dans la case « territoires spécifiques ciblés » sont valables ici.

4) Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage (en lien avec la priorité V «Formation»)

Il s'agit de développer les ressources numériques éducatives en renforçant les portails d'orientations. Parmi les actions souhaitées figurent par exemple, le développement de formations au numérique dans le cadre périscolaire ou encore, le développement des parcours d'accompagnement des jeunes en difficulté scolaires, sociales ou de santé pour lutter contre le décrochage scolaire.

5) Soutenir les projets e-mobilité (en lien avec la priorité IV «Conforter l'usage des mobilités plus durables et multimodales»)

Parmi les actions souhaitées figurent le développement d'une carte unifiée pour les transports (billettique) et la promotion de « l'open paiement » dans les transports.

Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique

Les mesures indiquées permettent d'assurer, dans des domaines variés, une numérisation efficace au bénéfice des citoyens, des entreprises, et des pouvoirs publics :

- la numérisation des PME (y compris le commerce électronique, l'e-business et les processus d'entreprise en réseau, les pôles d'innovation numérique, les laboratoires vivants, les entrepreneurs web et les start-up dans le domaine des TIC, B2B) ;
- le développement des services en ligne et applications pour l'administration ;
- le déploiement des services et applications informatiques pour les compétences numériques et l'inclusion numérique ;
- les services et applications de santé en ligne.

Ces mesures garantissent une appropriation efficace du potentiel qu'offre le numérique pour tous les acteurs économique de la région Bourgogne-Franche-Comté tout en assurant également une pleine appropriation par les citoyens.

La construction d'un véritable éco-système numérique constitue un enjeu pour l'économie de la région.

Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales

Ces actions contribueront directement et indirectement à l'action stratégique n°5 de la SUERA qui a pour but d'assurer la connexion électronique entre les personnes et faciliter l'accès aux services publics par le biais des cinq objectifs spécifiques suivants:
• Proposer des solutions techniques axées sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
• Proposer une approche stratégique de l'accessibilité des services d'intérêt général (SIG) ;
• Installer un think tank alpin permanent sur l'accessibilité des services d'intérêt général ;
• Encourager l'échange d'expériences dans le périmètre de la SUERA ;
• Favoriser les synergies avec d'autres groupes d'action de la SUERA et proposer des solutions TIC pour le travail des autres groupes d'action.

Principaux groupes cibles

Champ de texte [1 000]

Les principaux groupes cibles (liste non exhaustive) seront les acteurs scientifiques, économiques et technologiques, publics et privés notamment :

- Citoyens et société civile

PROJET

- PME, associations et fondations
- clusters et pôles, centres techniques, pôles de compétitivité, incubateurs
- organismes d'appui aux entreprises, agences économiques, chambres consulaires
- autorités publiques, établissements publics
- universités, centres de recherche
- …

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux

Article 17, paragraphe 3, point d) iv) « les territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu à l'investissement territorial intégré, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux »

Champ de texte [2 000]

L'objectif est de développer des territoires intelligents :
- Initier le développement de territoires intelligents (« smart city » en milieu urbain et « smart village » en milieu rural ou au sens large) pour favoriser l'attractivité et améliorer la vie des citoyens.
- Développer et structurer la connaissance des territoires en définissant des référentiels de données et en permettant l'accès et la circulation de ces données.
- Engager des projets de mutualisation de plateformes de services numériques interopérables.
- Développer un service public de la donnée.

1) Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration & e-citoyen.

Il s'agit notamment d'accompagner le citoyen dans la transformation numérique de la société et la sensibilisation aux risques liés à l'usage du numérique (e-inclusion) et de développer des outils pour améliorer la visualisation et la compréhension des données (Dataviz par exemple) des open-data des collectivités.

Parmi les actions souhaitées figurent aussi la promotion de la numérisation de l'organisation interne des organismes publics (par exemple, les hlm), le renforcement des Espaces Publics Numériques (EPN), Maison de services au public (MSAP) et autres acteurs du numérique pour mutualiser les compétences et mieux accompagner le citoyen, ainsi que le développement du télérelève des compteurs d'eau (smart city / iot) en lien avec la priorité III «Promouvoir un territoire régional plus vert et plus durable».

Il s'agit également de soutenir les projets portés par les autorités publiques destinés à renforcer l'attractivité du territoire dans le domaine du tourisme et de la culture.

PROJET

2.4. Priorité (III) Promouvoir un territoire régional plus vert et plus durable

☐ Cette priorité concerne spécifiquement une recommandation pertinente par pays
☐ Cette priorité concerne spécifiquement l'emploi des jeunes
☐ Cette priorité concerne spécifiquement les actions innovatrices

2.4.1. Objectif spécifique (OS 1) favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique

2.4.1.1 Interventions des Fonds

Types d'actions correspondants

Cette sous-section liste les types d'actions envisagées par chaque objectif spécifique. Elle est répartie en 3 paragraphes qui reprennent l'article 17, points d) i) susmentionné :

1. *Types de mesures correspondantes = le plan du PO ajusté sur la base des propositions faites lors des ateliers thématiques (Klaxoon), des fiches recueil reçues et de certains éléments des programmes 14-20 ;*
2. *Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique ;*
3. *Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales.*

La liste des opérations d'importance stratégique sera établie dans un deuxième temps une fois les éléments financiers stabilisés.

Champ de texte [8 000]

<u>Types de mesures correspondantes</u>

1) Soutenir les projets de construction, rénovation ou réhabilitation de bâtiments au niveau basse consommation (BBC), économes en énergie et en carbone

Il s'agit de financer soit les travaux et leurs études opérationnelles préalables (hors études de faisabilité), soit uniquement les travaux, dans les secteurs suivants :

- le parc de logement social public et privé,
- le parc de copropriétés,
- les bâtiments publics.

Le recours aux matériaux biosourcés est inclus.
Concernant les projets en matière d'efficacité énergétique portés par les entreprises. */!\ selon principes de concentration, pourrait être positionné dans la Priorité 1 OS3 /!*.

2) Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires

Il s'agit de soutenir les projets de rénovations ou constructions neuves avec atteinte d'un niveau d'efficacité énergétique a minima bâtiment à énergie positive (BEPOS) et impliquant l'utilisation de matériaux biosourcés. Dans ce cadre, les investissements liés au déploiement des énergies renouvelables locales (biomasse, solaire, géothermie…), investissements accessoires aux projets de rénovation/construction des bâtiments concourant à les rendre exemplaires, seront éligibles.

Cette mesure est également destinée à tester de nouveaux matériels et matériaux et/ou de nouvelles techniques constructives spécifiques à la rénovation énergétique performante, ainsi que des méthodes d'organisation et de formation des professionnels du bâtiment à la rénovation énergétique performante.

<u>Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique</u>

En complémentarité des investissements portant sur les bâtiments d'entreprises, les mesures indiquées permettent d'intervenir efficacement sur le bâti du territoire Bourgogne-Franche-Comté, permettant d'améliorer l'efficacité énergétique globale du territoire.

PROJET

En particulier, la réhabilitation des logements sociaux, logements privés en copropriétés et bâtiments publics permettra d'intervenir sur le bâti existant afin de réduire la précarité énergétique, réduire la consommation d'énergies et diminuer les émissions de gaz effet de serre dans la perspective de développer une région plus verte et plus durable.

Le développement de bâtiments démonstrateurs/exemplaires constituent également un enjeu fort pour le territoire puisqu'ils permettent le développement de nouvelles solutions techniques et leur appropriation par les acteurs de la construction.

Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales

Ces actions contribueront directement et indirectement à l'action stratégique n°9 de la SUERA qui a pour but de faire du territoire de la région alpine un modèle en termes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables par le biais des cinq objectifs spécifiques suivants:

- Mettre en place un cluster alpin de l'efficacité énergétique qui devienne un forum pour la coopération et l'innovation capable d'apporter des solutions techniques pour les besoins énergétiques spécifiques de la région alpine et de développer des processus efficients sur le plan énergétique et des produits particulièrement adaptés à la région alpine, notamment dans les secteurs du logement et de la mobilité ;
- Rendre plus verte l'infrastructure alpine en se concentrant sur l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment et en promouvant les outils d'évaluation de la qualité environnementale harmonisés, abordables et opérationnels à utiliser par les pouvoirs publics afin de stimuler des bâtiments durables à faibles émissions de carbone dans la région Alpine ;
- Mettre en place un cluster alpin de l'énergie renouvelable, en prenant en compte les problématiques d'ordre écologique, économique et des usages des sols ainsi que les arbitrages sociétaux y afférant ;
- Apporter un soutien aux systèmes de gestion de l'énergie dans la région Alpine en élaborant, partageant et installant des systèmes de surveillance de l'efficacité énergétique décentralisés au niveau local et en favorisant le suivi de l'énergie au plan régional ;
- Apporter un soutien à une meilleure utilisation des ressources locales et à l'accroissement de l'autosuffisance énergétique tout en réduisant les impacts sur le climat et l'environnement.

Principaux groupes cibles

Champ de texte [1 000]

Les principaux groupes cibles (liste non exhaustive) comprennent notamment :

- collectivités territoriales et leurs groupements ;
- établissements publics, associations, organisations professionnelles ;
- organismes HLM (offices publics de l'habitat, entreprises sociales de l'habitat…) ;
- société financière ;
- entreprises du bâtiment ;
- organismes de formation ;
- bailleurs sociaux ;
- syndicats de copropriétés à occupation sociale ;
- tous maitres d'ouvrage publics et privés ;
- …

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux

Article 17, paragraphe 3, point d) iv) « les territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu à l'investissement territorial intégré, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux »

Champ de texte [2 000]

PROJET

Friches industrielles (?)

2.4.2. Objectif spécifique (OS 2) prenant des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables

2.4.2.1. Interventions des Fonds

Types d'actions correspondants

Cette sous-section liste les types d'actions envisagées par chaque objectif spécifique. Elle est répartie en 3 paragraphes qui reprennent l'article 17, points d) i) susmentionné :

1. *Types de mesures correspondantes = le plan du PO ajusté sur la base des propositions faites lors des ateliers thématiques (Klaxoon), des fiches recueil reçues et de certains éléments des programmes 14-20 ;*
2. *Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique ;*
3. *Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales.*

La liste des opérations d'importance stratégique sera établie dans un deuxième temps une fois les éléments financiers stabilisés.

Champ de texte [8 000]

<u>Types de mesures correspondantes</u>

1) Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)

   Il s'agit de soutenir les projets portant sur les énergies renouvelables suivantes :
   - le bois – énergie, au travers de l'installation de chaufferies-bois plaquettes et/ou granulés avec ou sans réseau de chaleur, et les investissements liés à la mobilisation de la ressource (notamment les équipements de production – broyeurs et de plateformes couvertes de stockage de plaquettes bois) ;
   - le biogaz, au travers des installations d'unités de méthanisation ;
   - les projets d'énergies renouvelables « d'intérêt territorial », par la constitution d'un fonds régional de transition énergétique */!\ arbitrage à faire (?)* ;
   - l'hydrogène produit directement à partir d'énergies renouvelables ;
   - le combustible solide de récupération (CSR), destiné à la production de chaleur et/ ou d'électricité. Les projets CSR peuvent cibler des installations existantes voire des installations nouvelles.

2) Soutenir les investissements dans les équipements de valorisation et de récupération d'énergie fatale

   Il s'agit de soutenir les projets de densification-extension de réseaux de chaleur existants dont la chaleur est issue de la biomasse ou du biogaz ou d'énergie de récupération.

3) Soutenir les investissements liés au vecteur énergétique hydrogène (production et stockage)

   Ne seront soutenus que les projets impliquant de l'hydrogène produit directement à partir d'ENR (solaire, éolien…) ou à partir de coproduits industriels ou issus de déchets ménagers susceptibles d'obtenir une garantie d'origine selon le référentiel européen élaboré dans le cadre du projet CERTIFHY.

4) Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des EnR&R

   Sont concernés :

PROJET

- les postes de chargés de mission pour le développement des ENR à une échelle à minima départementale, éventuellement infra-départementale.
- les programmes annuels de l'Observatoire Energie Climat Air Bourgogne-Franche-Comté.

Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique

Les mesures indiquées permettront le déploiement des énergies renouvelables sur la région Bourgogne-Franche-Comté, notamment en privilégiant les ressources du territoire – bois et méthanisation – afin de réduire la dépendance énergétique du territoire.

Les mise en œuvre de ces mesures permettra d'augmenter la part des ENR dans la consommation finale d'énergie de la région par un soutien à la fois aux différents maillons de la chaine des investissements mais aussi aux projets d'accompagnement humain de ceux-ci et de sensibilisation générale des acteurs du territoire.

En complémentarité avec l'OS 1 qui prend en charge les investissements ENR intégrés dans un projet d'efficacité énergétique, les mesures indiquées dans l'OS 2 permettront de développer une région plus verte et plus durable.

Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales

Ces actions contribueront directement et indirectement à l'action stratégique n°9 de la SUERA qui a pour but de faire du territoire de la région alpine un modèle en termes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables par le biais des cinq objectifs spécifiques suivants:

- Mettre en place un cluster alpin de l'efficacité énergétique qui devienne un forum pour la coopération et l'innovation capable d'apporter des solutions techniques pour les besoins énergétiques spécifiques de la région alpine et de développer des processus efficients sur le plan énergétique et des produits particulièrement adaptés à la région alpine, notamment dans les secteurs du logement et de la mobilité ;
- Rendre plus verte l'infrastructure alpine en se concentrant sur l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment et en promouvant les outils d'évaluation de la qualité environnementale harmonisés, abordables et opérationnels à utiliser par les pouvoirs publics afin de stimuler des bâtiments durables à faibles émissions de carbone dans la région Alpine ;
- Mettre en place un cluster alpin de l'énergie renouvelable, en prenant en compte les problématiques d'ordre écologique, économique et des usages des sols ainsi que les arbitrages sociétaux y afférant ;
- Apporter un soutien aux systèmes de gestion de l'énergie dans la région Alpine en élaborant, partageant et installant des systèmes de surveillance de l'efficacité énergétique décentralisés au niveau local et en favorisant le suivi de l'énergie au plan régional ;
- Apporter un soutien à une meilleure utilisation des ressources locales et à l'accroissement de l'autosuffisance énergétique tout en réduisant les impacts sur le climat et l'environnement.

Principaux groupes cibles

Champ de texte [1 000]

Les principaux groupes cibles (liste non exhaustive) comprennent notamment :

- Toutes structures du secteur concurrentiel ou non-concurrentiel (collectivités locales, établissements publics, opérateurs de logement social, associations, entreprises) ;
- Organismes consulaires ;
- Entreprises et leurs groupements, exploitations agricoles (?) ;
- Associations ;
- Secteur résidentiel collectif et secteur tertiaire ;
- …

PROJET

2.4.3. Objectif spécifique (OS 4) favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

2.4.3.1. Interventions des Fonds

Types d'actions correspondants

Cette sous-section liste les types d'actions envisagées par chaque objectif spécifique. Elle est répartie en 3 paragraphes qui reprennent l'article 17, points d) i) susmentionné :

1. *Types de mesures correspondantes = le plan du PO ajusté sur la base des propositions faites lors des ateliers thématiques (Klaxoon), des fiches recueil reçues et de certains éléments des programmes 14-20 ;*
2. *Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique ;*
3. *Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales.*

La liste des opérations d'importance stratégique sera établie dans un deuxième temps une fois les éléments financiers stabilisés.

Champ de texte [8 000]

<u>Types de mesures correspondantes</u>

Cet objectif spécifique est consacré à des mesures interrégionales. Cf. paragraphe « Actions interrégionales et transnationales ».

<u>Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique</u>

Les milieux spécifiques que sont les zones de montagne doivent faire l'objet de mesures dédiées afin de réduire l'impact du changement climatique dans ces milieux. Les actions ciblées contribueront à atténuer les risques ou à préserver les ressources.

<u>Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales</u>

Ces actions contribueront directement et indirectement à l'action stratégique n°8 de la SUERA qui a pour but d'améliorer la gestion des risques et mieux gérer le changement climatique, notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur via les quatre objectifs spécifiques suivants:
• Procéder à un inventaire des acteurs et des intérêts pertinents, à une cartographie et à l'amélioration des structures et des processus de décision et de gouvernance dans la gestion des risques et de l'adaptation au changement climatique ;
• Améliorer les mécanismes de gouvernance des risques et de l'adaptation au changement climatique dans la région alpine en soutenant, valorisant et tirant parti des structures de coopération existantes ;
• Identifier des bonnes pratiques pour relever les défis à venir ;
• Promouvoir, développer et mettre en œuvre des projets pilotes locaux, régionaux et transnationaux en exploitant des opportunités de financement tant au niveau de l'UE que national, régional et privé.

Principaux groupes cibles

Champ de texte [1 000]

Les principaux groupes cibles (liste non exhaustive) comprennent notamment :
- Tous porteurs publics et privés ;
- les établissements d'hébergements touristiques ;
- les collectivités publiques ;
- les associations ;

PROJET

- …

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux

Article 17, paragraphe 3, point d) iv) « les territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu à l'investissement territorial intégré, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux »

Champ de texte [2 000]

Mesures dédiées à **l'interrégionalité** :

1) Soutenir l'adaptation des stations de moyenne montagne aux effets du changement climatique
   Les projets visant à rendre plus résilients les territoires de moyenne montagne : exemple : projets de préservation des paysages, préservation de la ressource en eau, gestion des risques.
   ⇨ Massif du Jura.

2.4.4. Objectif spécifique (OS 7) améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution

2.4.4.1 Interventions des Fonds

Types d'actions correspondants

Cette sous-section liste les types d'actions envisagées par chaque objectif spécifique. Elle est répartie en 3 paragraphes qui reprennent l'article 17, points d) i) susmentionné :

1. *Types de mesures correspondantes = le plan du PO ajusté sur la base des propositions faites lors des ateliers thématiques (Klaxoon), des fiches recueil reçues et de certains éléments des programmes 14-20 ;*
2. *Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique ;*
3. *Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales.*

La liste des opérations d'importance stratégique sera établie dans un deuxième temps une fois les éléments financiers stabilisés.

Champ de texte [8 000]

<u>Types de mesures correspondantes</u>

1) Soutenir les projets visant à préserver la biodiversité

   Il s'agit de soutenir les actions de préservation et remise en état des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et des trames :
   - interventions portant sur une espèce, un milieu ou un site (travaux, aménagements, acquisitions),
   - interventions portant sur les corridors écologiques terrestres et aquatiques (travaux, aménagements, acquisitions),
   - actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions (travaux, aménagements, acquisitions),
   - programmes annuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation) mis en œuvre à une échelle a minima départementale ou éventuellement territoriale (ex. : réserves et parcs naturels compte tenu de leur spécificité).

PROJET

2) Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité *(corridors et réservoirs des trames verte, bleue et noire) /!\ ? /!*

Il s'agit de soutenir les démarches d'ingénierie et d'animation adossées à des programmes de travaux de sauvegarde (y compris la sensibilisation des acteurs) et de restauration portant sur des sites et corridors considérés comme majeurs pour le territoire. Ces projets seront spécifiés dans le cadre des appels à projet et devront présenter un caractère important au regard du territoire (seuils-planchers de projet à définir). */!\ ? /!*

3) Soutenir les actions de préservation de la biodiversité en milieu urbain et le développement des infrastructures vertes : cf. § Territoires spécifiques ciblés.

<u>Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique</u>

La préservation de la biodiversité joue un rôle majeur dans le développement d'une région Bourgogne-Franche-Comté plus verte et plus durable.

Cet objectif suppose un soutien aux actions d'investissement permettant d'assurer une meilleure préservation de toutes les composantes de la biodiversité terrestre et aquatique (trame verte/trame bleue…).

Si l'animation joue également un rôle important, elle doit se réaliser dans le cadre d'une démarche concrète permettant d'en mesurer les effets en termes d'investissement.

De plus, face à l'étalement urbain, la préservation de la biodiversité en milieu urbain nécessite une attention toute particulière. Des investissements apparaissent donc indispensables et urgents pour préserver des lieux « verts » dans ces zones.

<u>Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales</u>

Ces actions contribueront directement et indirectement à l'action stratégique n°7 de la SUERA qui a pour but de développer la connectivité écologique sur l'ensemble du territoire de la région alpine par le biais des cinq objectifs spécifiques suivants :

- Développer des infrastructures pour enrayer la perte de biodiversité et relever les défis tels que les chainons manquants entre les espaces naturels et les zones de plaines homogènes et appauvries ;
- Identifier les éléments d'infrastructure verte alpine à vocation transnationale, améliorer les approches de gouvernance et explorer les possibilités de financement existantes ;
- Promouvoir les nombreux avantages des infrastructures vertes comme solutions complémentaires aux infrastructures grises et mettre l'infrastructure verte à l'agenda politique de la région alpine ;
- Faire aboutir des initiatives concrètes et assurer la liaison avec les partenaires de tous les secteurs concernés ;
- Faire en sorte que les avantages des continuités écologiques soient pris en compte sur le plan écosystémique et sociétal afin d'améliorer la résilience aux menaces du changement climatique.

De même, ces actions contribueront directement et indirectement à la mise en œuvre de l'axe de travail lancée par la présidence française de la stratégie macrorégionale alpine en 2020 libellé *Préserver la biodiversité alpine et favoriser la prévention des risques naturels*.

Principaux groupes cibles

Champ de texte [1 000]

Les principaux groupes cibles (liste non exhaustive) comprennent notamment :

- Collectivités locales et leurs groupements ayant la compétence ;

PROJET

- structures porteuses de Pays ;
- organismes consulaires, associations, propriétaires privés ;
- sociétés délégataires de service public ;
- groupements d'intérêt public ;
- …

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux

Article 17, paragraphe 3, point d) iv) « les territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu à l'investissement territorial intégré, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux »

Champ de texte [2 000]

Les stratégies locales retenues pourront porter sur les actions suivantes (liste d'exemples) :

- Végétalisation des zones urbaines pour lutter contre les ilots de chaleur.
- Actions contribuant à la désimperméabilisation des sols.
- Actions réduisant les effets des canicules en ville.
- Projets d'agriculture urbaine.
- Projets de végétalisation des toitures.
- Utilisations des eaux de ruissellement routières.
- Espaces dégradés et entrées de ville (?).
- Etc.

Accompagner les acteurs du tourisme dans la prise en compte de la biodiversité.

Soutenir la préservation de la biodiversité en milieu urbain et le développement des infrastructures vertes :

- travaux/aménagements destinés à développer des « cœurs de biodiversité » dans les parcs urbains,
- travaux/aménagements visant à lutter contre l'artificialisation des sols ou accompagnant la remédiation des sols urbains,
- travaux/aménagements destinés à protéger les pollinisateurs *(?)*,
- réductions des pollutions en milieu urbain : à titre d'exemple, les actions soutenues sont les actions d'amélioration de la qualité de l'air, les projets innovants de traitement tertiaire des eaux usées et leur réutilisation *(?)*.

Soutenir les projets de conversion des friches industrielles.
Il s'agit de soutenir les projets visant à réhabiliter les friches industrielles. Les projets d'accompagnement de projets de requalification des friches industrielles et commerciales ou visant à encourager les implantations d'entreprises ou d'activité tertiaire dans les anciennes friches industrielles en facilitant leur requalification seront également soutenus.

PROJET

2.5. Priorité (IV) Conforter l'usage des mobilités plus durables et multimodales

☐ Cette priorité concerne spécifiquement une recommandation pertinente par pays
☐ Cette priorité concerne spécifiquement l'emploi des jeunes
☐ Cette priorité concerne spécifiquement les actions innovatrices

2.5.1. Objectif spécifique (OS 3) mettant en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière

2.5.1.1. Interventions des Fonds

Types d'actions correspondants

Cette sous-section liste les types d'actions envisagées par chaque objectif spécifique. Elle est répartie en 3 paragraphes qui reprennent l'article 17, points d) i) susmentionné :

1. *Types de mesures correspondantes = le plan du PO ajusté sur la base des propositions faites lors des ateliers thématiques (Klaxoon), des fiches recueil reçues et de certains éléments des programmes 14-20 ;*
2. *Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique ;*
3. *Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales.*

La liste des opérations d'importance stratégique sera établie dans un deuxième temps une fois les éléments financiers stabilisés.

Champ de texte [8 000]

Types de mesures correspondantes

1) Soutenir les projets de stations de stockage et recharge de carburants alternatifs

Les solutions alternatives aux carburants fossiles telles que le biogaz, l'hydrogène ou l'électrique permettent le développement de réponses destinées à réduire l'impact environnemental des déplacements. L'augmentation de leur utilisation implique le déploiement de stations de recharge, selon un maillage rationnel et dans une logique d'interopérabilité entre les différents systèmes.

2) Soutenir les projets favorisant la multimodalité

Il s'agit de soutenir les investissements destinés à mettre en place des aménagements multimodaux sur les points d'interconnexions (hors pôles d'échanges multimodaux).
Il s'agit aussi de soutenir les études et les travaux d'aménagement des aires de covoiturage. Le déploiement de ces aires devra garantir un maillage territorial pertinent dans le respect des orientations régionales.

3) Soutenir les projets de déploiement d'aménagements cyclables

Il s'agit de renforcer le réseau d'aménagements cyclables afin de constituer des continuités, notamment entre les communes proches en milieu peu dense. L'objectif est de relier les infrastructures existantes ou de finaliser les continuités cyclables.

Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique

Ces mesures favoriseront un usage plus raisonné de la voiture individuelle en facilitant le recours aux

PROJET

carburants alternatifs et en encourageant l'utilisation partagée des véhicules.
Le soutien aux aménagements cyclables encouragera quant à lui le recours à une mobilité alternative dont il convient de parachever les infrastructures afin d'en garantir une utilisation massive.

Le développement de mobilités plus durables constitue un élément central de la réduction de l'émission des gaz à effet de serre et la construction d'une région plus verte.

Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales

Ces actions contribueront directement et indirectement à l'action stratégique n°4 de la SUERA qui a pour but de promouvoir l'intermodalité et l'interopérabilité du transport de passagers et de marchandises par le biais des trois objectifs spécifiques suivants :
• Promouvoir l'intermodalité et l'interopérabilité dans le transport de passagers et de marchandises, notamment en supprimant les goulets d'étranglement des infrastructures, en comblant les chaînons manquants, en coordonnant la planification et les calendriers des transports publics, en modernisant les infrastructures et en renforçant la coopération ;
• Soutenir le report modal de la route vers le rail. La région alpine est particulièrement sensible aux impacts environnementaux et sociaux négatifs causés par les flux excessifs du transport routier de marchandises et de passagers dans les Alpes ;
• Développer la coopération et une plus grande intégration entre les organes et structures existants dans le domaine des transports.

De même, ces actions contribueront directement et indirectement à la mise en œuvre de l'axe de travail lancée par la présidence française de la stratégie macrorégionale alpine en 2020 libellé *Développer les solutions de mobilités et de transports durables*.

Principaux groupes cibles

Champ de texte [1 000]

Les principaux groupes cibles (liste non exhaustive) comprennent notamment :
- Acteurs publics et privés du secteur des transports ;
- Collectivités et leurs groupements ;
- Etablissements publics ;
- Etat ;
- Gestionnaires d'infrastructures ;
- Autorités organisatrices de transports, syndicats en charge des transports ;
- Associations ;
- …

PROJET

2.5.2. Objectif spécifique (OS 4) prenant des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable

2.5.2.1 Interventions des Fonds

Types d'actions correspondants

Cette sous-section liste les types d'actions envisagées par chaque objectif spécifique. Elle est répartie en 3 paragraphes qui reprennent l'article 17, points d) i) susmentionné :

1. *Types de mesures correspondantes = le plan du PO ajusté sur la base des propositions faites lors des ateliers thématiques (Klaxoon), des fiches recueil reçues et de certains éléments des programmes 14-20 ;*

2. *Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique ;*
3. *Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales.*

La liste des opérations d'importance stratégique sera établie dans un deuxième temps une fois les éléments financiers stabilisés.

Champ de texte [8 000]

Types de mesures correspondantes

Cet objectif spécifique est consacré à des mesures territoriales urbaines.

Les stratégies locales retenues pourront porter sur les actions suivantes (liste d'exemples) :

1) Soutenir les projets favorisant la multimodalité en milieu urbain

   Il s'agit de soutenir les investissements destinés à mettre en place des aménagements multimodaux sur les points d'interconnexions.

   Il s'agit aussi de favoriser l'interopérabilité des services (exemple : les services de mobilité partagée) ou des billettiques des réseaux urbains sur une aire de déplacement commune.

2) Soutenir les projets de voiries douces en milieu urbain

   Il s'agit de soutenir des projets relatifs à des formes de mobilité alternatives (voiries douces, cheminements piétons, aménagements cyclables…) afin d'assurer une continuité sur l'ensemble du territoire urbain et une connexion avec les zones péri-urbaines et rurales.

3) Soutenir les transports en commun sur site propre (?)

Contribution attendue à la réalisation de l'objectif spécifique

En complément des services d'e-mobilité développés dans le cadre de la priorité 2, OS 2, les mesures correspondantes visent à développer une mobilité urbaine plus durable en parachevant certains investissements (voiries douces, aménagements multimodaux) et en développant les services de mobilité dans un objectif de couverture raisonnée du territoire urbain.

Le développement d'une mobilité urbaine multimodale et durable constitue un enjeu majeur à la constitution d'une région plus verte.

Contribution attendue à la réalisation des stratégies macrorégionales

Ces actions contribueront directement et indirectement à l'action stratégique n°4 de la SUERA qui a pour but de promouvoir l'intermodalité et l'interopérabilité du transport de passagers et de marchandises.
De même, ces actions contribueront directement et indirectement à la mise en œuvre de l'axe de travail lancée par la présidence française de la stratégie macrorégionale alpine en 2020 libellé *Développer les solutions de mobilités et de transports durables*.

Principaux groupes cibles

Champ de texte [1 000]

Les principaux groupes cibles (liste non exhaustive) comprennent notamment :
- collectivités locales ;
- établissements publics ;
- associations ;

PROJET

- syndicats de transport ;
- entreprises ;
- privés ;
- …

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux

Article 17, paragraphe 3, point d) iv) « les territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu à l'investissement territorial intégré, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux »

Champ de texte [2 000]

2.6. Priorité (V) Formation (FSE+)

….

2.6. Priorité (VI) Massif du Jura

….

PROJET

2.T. Priorité «Assistance technique»

Référence: article 17, paragraphe 3, point e); article 29, article 30, article 31, article 89 du RPDC

Description de l'assistance technique selon paiements forfaitaires – article

30 Champ de texte [5 000]

Description de l'assistance technique selon paiements non liés aux coûts – article

31 Champ de texte [3 000]

Tableau 8: Dimension 1 – Domaine d'intervention				
Priorité n°	**Fonds**	**Catégorie de régions**	**Code**	**Montant (en EUR)**

Tableau 9: Dimension 5 – Thèmes secondaires du FSE+				
Priorité n°	**Fonds**	**Catégorie de régions**	**Code**	**Montant (en EUR)**

3. Plan de financement

Référence: article 17, paragraphe 3, points f) i) à iii); article 106, paragraphes 1 à 3), article 10; article 21; RPDC

3.A Transferts et contributions

Référence: article 10; article 21; RPDC

☐ Modification du programme liée à l'article 10 du RPDC (contribution à InvestEU)
☐ Modification du programme liée à l'article 21 du RPDC (transfert à des instruments en gestion directe ou indirecte entre Fonds en gestion partagée)

Tableau 15: Contributions à InvestEU*

…

Tableau 17: Transferts entre Fonds en gestion partagée*

PROJET

…

3.1 Enveloppes financières par année

Référence: article 17, paragraphe 3, point f) i)

…

3.2 Enveloppes financières totales par Fonds et cofinancement national

Référence: article 17, paragraphe 3, point f) ii), article 17, paragraphe 6

Objectif «Emploi et croissance»

…

4. Conditions favorisantes

Référence: article 19, paragraphe 3, point h)

Tableau 12: Conditions favorisantes

Conditions favorisantes	Fonds	Objectif spécifique (S.O. pour le FEAMP)	Réalisation de la condition favorisante	Critères	Respect des critères	Référence aux documents pertinents	Justification
			Oui/Non	Critère 1	O/N	[500]	[1 000]
				Critère 2	O/N		

5. Autorités responsables du programme

Référence: article 17, paragraphe 3, point j); article 65, article 78 du RPDC

6. Partenariat

Référence: article 17, paragraphe 3, point g)

Les mesures prises pour associer les partenaires concernés visés à l'article 6 à l'élaboration du programme et le rôle des partenaires dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme.

Champ de texte [10 000]

Les mesures prises pour associer les partenaires concernés à l'élaboration du programme

La rédaction du Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 en Bourgogne-Franche-Comté a été coordonnée par la Région. L'État, par le biais de la préfecture de la région, a été particulièrement associé à la rédaction. L'Instance régionale de concertation (IRC) a été coprésidée par le Préfet de région et la Présidente du Conseil régional.
La concertation a été réalisée de façon large dès la phase de réalisation du diagnostic, et tout au long de l'élaboration du programme.

PROJET

La première étape a consisté, après recensement des documents existants (schémas, études, évaluations…) à la rédaction des premiers documents d'analyse AFOM et enjeux.

Ces documents ont été soumis au partenariat lors de l'IRC du 14 février 2019.

L'association du partenariat s'est faite aussi par l'organisation de 4 ateliers en octobre 2019.
L'objectif était de prioriser les orientations stratégiques et faire de propositions d'actions.

Les différents projets du programme et les comptes rendus des différents ateliers et comités de rédaction (instance technique regroupant la région et l'Etat) ont été portés à la connaissance du public tout au long de la phase de construction du programme sur un espace réservé du site internet de la Région et sur les site de l'AG.
Enfin, des contributions écrites des partenaires ont enrichi les travaux.

La V1 du programme a été rédigée en novembre-décembre 2019 et présentée lors de l'IRC du 4 février 2020, l'enjeu de cette V1 était l'adhésion du partenariat aux premiers choix stratégiques, en l'absence de communication sur les dotations financières.

Un double niveau de concertation avec les partenaires a été organisé :

- *le partenariat élargi :*

Le choix des partenaires s'est établi en veillant à une représentativité la plus complète possible des acteurs publics et privés dans les domaines couverts par les objectifs de la politique de cohésion 2021-2027. Les structures faisant partie des comités de suivi des fonds européens de la génération 2014-2020 ont également été associées. Au total, près de … structures, avec la CE, ont été invitées à participer à l'élaboration du Programme.

La liste, disponible en annexe, rassemble plusieurs types de parties prenantes :
- le secteur public, représenté par les services de l'État, les collectivités et leurs groupements, ainsi que les établissements publics présents sur le territoire régional ;
- le monde socio-économique, représenté par les groupements d'entreprises, les représentants des chambres consulaires, les organisations syndicales ;
- le monde associatif.

Par ailleurs, la sélection des partenaires consultés traduit les grands champs d'intervention des fonds structurels pour la période 2021-2027.

Les structures du partenariat élargi ont été réunies dans l'instance régionale de concertation. Le calendrier des réunions de cette instance a été le suivant :

- instance de concertation du 14 février 2019 : présentation des grandes orientations et enveloppes financières européennes ;
- instance de concertation du 4 février 2020 : présentation d'une première version du programme opérationnel ;
- instance de concertation du … : présentation d'une seconde version du programme opérationnel avec une maquette

…

<u>Le rôle des partenaires dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme</u>
…

PROJET

7. Communication et visibilité

Référence: article 17, paragraphe 3, point i), du RPDC, article 42, paragraphe 2, du RPDC

Champ de texte [4 500]

La stratégie de communication de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), autorité de gestion du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027, s'articule autour des enjeux suivants :

Enjeu 1 : Faire connaitre les opportunités de financement du programme 2021-2027 disponibles sur le territoire BFC

Dans un premier temps, il s'agira d'apporter une information claire sur la nouvelle période de programmation.

Les cibles identifiées sont notamment : les porteurs de projets potentiels, les bénéficiaires des programmations précédentes, les partenaires du programme (départements, organismes intermédiaires, CCI, DRAFF, …), les élus de la Région, les directions opérationnelles de la Région, les médias.

Actions et outils proposés :

- La tenue d'un événement de lancement, consacré à la présentation du nouveau programme constitue un élément essentiel de cet enjeu. Il permettra d'informer les publics cibles, mobiliser les acteurs du programme, faciliter l'accès des porteurs de projets aux fonds européens, faire connaître le nouveau programme, de susciter les prises de contacts et de faire connaître le rôle de la Région, en tant qu'autorité de gestion.
- Des réunions d'informations, dans le cadre de la Fabrique à Projets, seront proposées sur l'ensemble du territoire. Elles permettront de présenter le programme, ses objectifs et opportunités de financement. Elles donneront lieu à des prises de contacts.
- Multiplier la diffusion des informations :
    - La mise à jour du site internet www.europe-bfc.eu constituera également une étape préalable indispensable. Il devra présenter le nouveau programme sans occulter les informations nécessaires à la poursuite du programme 2014-2020.
    - L'intranet de l'autorité de gestion sera utilisé pour relayer les informations auprès des directions opérationnelles de la Région.
    - Les actions réalisées feront l'objet de posts sur les réseaux
    - Des communiqués de presse seront réalisés (évènement de lancement, réunions d'information, etc…).
    - l'achat d'espace presse permettra de relayer l'information sur le territoire
    - Une newsletter constituera un moyen d'information régulier et permettra de « fidéliser » les contacts (dans un second temps, pour informer régulièrement les porteurs, les bénéficiaires et les partenaires du programme).

- Des outils de présentation du nouveau programme seront réalisés (format papier ou numérique).

Indicateurs permettant d'évaluer les actions mises en œuvre : nombre d'inscrits à l'événement de lancement, nombre d'articles de presse, nombre de connexions aux pages dédiées au nouveau programme sur le site internet, nombre participants aux réunions d'animation organisées, nombre de brochures réalisées et distribuées.

PROJET

Enjeu 2 : Outiller et accompagner les bénéficiaires dans le respect de leurs obligations

Les actions menées permettront d'accompagner le bénéficiaire tout au long de la vie de son projet, de la demande de subvention à l'archivage de son dossier. Les outils mis à disposition des bénéficiaires devront contribuer à la valorisation de l'action de l'UE auprès du grand public.

Actions et outils proposés :

- Réunions d'animations avec les porteurs de projets potentiels et/ou bénéficiaires,
- Guides : du bénéficiaire, des obligations de communication, mise à disposition d'affiches types permettant d'assurer la publicité de l'aide européenne ….
- L'ensemble des outils déployés seront disponibles sur le site internet dédié.

Les réunions organisées avec les partenaires, dans le cadre du groupe régional communication fonds européens notamment, constitueront des temps d'échanges privilégiés pour partager l'actualité des programmes, les bonnes pratiques, informer et expliquer les obligations liées à la publicité des aides européennes et distribuer les brochures éditées.

Indicateurs permettant d'évaluer les actions mises en œuvre : nombre de plaquettes envoyées, nombre de connexions sur la page dédiée aux obligations de communication sur le site internet, nombre de réunion du groupe régional COM organisé et nombre de participants.

Enjeu 3 : Valoriser l'action de l'Union européenne auprès du grand public

L'objectif est de faire connaître l'ensemble des programmes et l'action de l'UE sur le territoire. L'information devra être vulgarisée pour permettre une compréhension claire et précise. Les actions mises en œuvre devront valoriser l'image de l'Europe en Région, en s'appuyant sur les projets cofinancés par le programme.

- organisation d'évènements :

L'évènement principal sera le Joli mois de l'Europe. Inscrit dans une démarche nationale, il est organisé tous les ans durant le mois de mai. Il constituera un temps fort de communication, bien identifié par les partenaires et les bénéficiaires et pourra donner lieu à l'édition de plaquettes grand public, conception d'expositions de valorisation, jeux concours, etc.

Le site internet, www.jolimoiseurope-bfc.eu, sera utilisé et mis à jour pour présenter le programme de chaque édition. Il permettra de promouvoir les portes ouvertes, expositions, débats …organisés par la Région, la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, les partenaires, bénéficiaires …

S'agissant d'événements à destination du grand public, une attention particulière sera portée à la diffusion des informations sur les réseaux sociaux.

- Valorisation des projets soutenus
    - Le site internet www.europe-bfc.eu constitue un outil important dans le cadre de la valorisation de l'action de l'UE en région. Les projets financés en région seront géolocalisés sur une carte interactive permettant ainsi de rapprocher l'action de l'UE du citoyen.
    - Un partenariat avec un site d'information européenne spécialisé dans l'information sur l'UE destiné au grand public www.touteleurope.eu sera mis en place.
    - création d'outils (vidéos, fiches-projets) pour mettre en valeur les projets exemplaires, diffusés largement (réseaux sociaux,…)

Indicateurs permettant d'évaluer les actions mises en œuvre : nombre de plaquettes réalisées et distribuées à l'occasion des événements organisés durant le Joli mois de l'Europe, nombre d'internautes ayant consulté les pages dédiées aux projets soutenus.

PROJET

L'ensemble des outils développés par l'AG respectera la charte graphique commune pluri-fonds, autour de l'accroche « L'Europe agit à vos côtés avec la Région ! ». Ce slogan sera accompagné du logo l'Europe s'engage en BFC et de l'emblème de l'UE avec la mention « cofinancé par l'Union européenne ».

8. Utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de taux forfaitaires et de financements non liés aux coûts

Référence: articles 88 et 89 du RPDC

Tableau 14: Utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de taux forfaitaires et de financements non liés aux coûts

APPENDICES

- Remboursement des dépenses éligibles fondé sur ds coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires (article 88 du RPDC)
- Financement non lié aux coûts (article 89 du RPDC)

PROJET